

# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

Les expériences négatives dans l'enfance des délinquants  
sous responsabilité fédérale : Informations disponibles et  
résultats correctionnels

**2023 N° R-445**

ISBN : 978-0-660-43179-6

N° de cat. : PS83-5/R445F-PDF

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada

**Les expériences négatives dans l'enfance des délinquants sous responsabilité fédérale :  
Informations disponibles et résultats correctionnels**

Chelsea Sheahan

et

Kaitlyn Wardrop

Service correctionnel du Canada

2023



## **Remerciements**

De nombreuses personnes ont contribué à la réalisation de cette recherche. Nous remercions la Direction des initiatives pour les Autochtones, le Secteur des services de santé, le Secteur des délinquantes et le Secteur des opérations et des programmes correctionnels de leurs commentaires sur le rapport, et l'Université Nipissing de leurs conseils sur l'élaboration de ce projet. Un grand merci à Shanna Farrell-MacDonald pour son aide dans l'extraction des données pour le présent rapport. Enfin, nous remercions Lynn Stewart d'avoir donné de l'élan au présent rapport et Geoff Wilton et Andrea Moser de leurs examens minutieux du présent rapport.

## Résumé

**Mots clés :** *expériences négatives dans l'enfance, résultats en établissement, résultats dans la collectivité.*

Les expériences négatives dans l'enfance (ENE) font référence à des cas de violence, de négligence ou de dysfonctionnement qui ont été liés à un certain nombre de résultats négatifs en matière de santé et d'effets neurologiques et comportementaux à l'âge adulte. Dix ENE ont été définies dans la littérature, à savoir la violence psychologique, la violence sexuelle, la violence physique, la négligence psychologique, la négligence physique, les traitements violents envers la mère, la présence de maladie mentale dans le foyer, la toxicomanie dans le foyer, la séparation ou le divorce des parents et l'incarcération d'un membre du foyer (CDC, 2019a; Felitti et coll., 1998).

La présente étude visait à déterminer la disponibilité et la fréquence des ENE dans les données administratives et à explorer leurs liens avec les résultats en établissement et dans la collectivité. Une cohorte de délinquants libérés sous surveillance dans la collectivité entre le 28 septembre 2009 et le 9 octobre 2015, et assujettis à au moins 30 jours de surveillance, a constitué un échantillon de 22 096 hommes et 1 264 femmes. Lorsque cela était possible, les résultats des analyses ont été répartis en fonction du genre et du groupe ethnoculturel.

Au total, quatre des dix catégories possibles d'ENE ont été cernées, à savoir : 1) la violence physique, sexuelle ou psychologique, y compris la négligence psychologique ou physique; 2) le fait d'être témoin pendant l'enfance de la violence faite à un partenaire intime, y compris la mère; 3) la toxicomanie dans le foyer et 4) l'incarcération d'un membre du foyer.

Les résultats donnent à penser que la majorité des délinquants (80 % des hommes et 86 % des femmes) avaient vécu au moins une ENE. Les femmes autochtones et les hommes étaient les plus susceptibles d'avoir vécu l'expérience de la toxicomanie dans le foyer, tandis que les femmes non autochtones étaient plus susceptibles d'avoir vécu l'expérience de la violence ou de la négligence. Il convient de noter que, par rapport aux autres groupes ethnoculturels étudiés, les hommes et les femmes autochtones avaient le taux le plus élevé d'exposition dans toutes les catégories d'ENE et étaient plus susceptibles d'avoir été exposés à plusieurs ENE.

Une exposition accrue aux ENE était liée à un certain nombre de résultats en établissement et dans la collectivité négatifs, tel que la toxicomanie, les accusations d'infraction disciplinaire, les incidents en établissement en tant qu'instigateur, associé ou victime, les incidents d'automutilation consignés, l'abandon des programmes correctionnels et la révocation de la liberté sous condition avec ou sans infraction. Dans certains cas, le lien entre les résultats en établissement et dans la collectivité et les facteurs relatifs aux ENE variait selon le genre et le groupe ethnoculturel.

La présente recherche donne à penser que l'exposition aux ENE est courante dans la population des délinquants sous responsabilité fédérale et que ces expériences sont liées à un certain nombre de résultats négatifs. Par conséquent, des efforts d'intervention sont nécessaires pour atténuer les

conséquences à l'âge adulte d'une expérience négative dans l'enfance (Felitti et coll., 1998). Le SCC a la capacité de fournir des interventions pour atténuer d'autres résultats négatifs liés à une ENE, comme en utilisant un modèle correctionnel tenant compte des traumatismes. Même si le SCC utilise déjà ce type d'interventions et de programmes, ces résultats donnent à penser que tous les délinquants pourraient tirer parti d'un plus vaste modèle de programme correctionnel tenant compte des traumatismes. En outre, étant donné que l'étude actuelle n'a pu évaluer que quatre des dix ENE, une évaluation plus approfondie pourrait améliorer les pratiques correctionnelles actuelles.

## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures .....	vi
Liste des annexes .....	vii
Introduction.....	1
Fréquence des expériences négatives dans l'enfance .....	2
Lien entre la cote des expériences négatives dans l'enfance et les résultats négatifs.....	4
L'étude actuelle.....	6
Méthode .....	8
Cohorte.....	8
Sources des données .....	9
Détermination des facteurs relatifs aux ENE.....	9
Création de la cote de l'expérience négative dans l'enfance (ENE).....	12
Information sur le profil.....	12
Variables des résultats.....	12
Approche analytique .....	12
Résultats.....	14
Fréquence des expériences négatives dans l'enfance (ENE).....	14
Toxicomanie .....	17
Toxicomanie importante ou toxicomanie grave .....	17
Utilisation de drogues injectables .....	18
Adaptation à l'établissement.....	20
Affiliation à un groupe menaçant la sécurité (GMS).....	20
Accusations d'infraction disciplinaire .....	20
Incidents en établissements.....	22
Automutilation .....	25
Abandon des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCREN).....	26
Programmes d'intensité modérée et élevée.....	26

Programmes de maintien des acquis .....	27
Résultats relatifs aux révocations.....	28
Révocations.....	28
Révocation à la suite d’une infraction .....	29
Analyse .....	31
Fréquence des expériences négatives dans l’enfance .....	31
Lien avec les résultats négatifs .....	33
Atténuer les effets des ENE sur les résultats négatifs.....	36
Orientations futures.....	40
Conclusions.....	41
Références.....	42

## Liste des tableaux

Tableau 1.....	8
<i>Pourcentages et nombre d'hommes et de femmes selon le groupe ethnoculturel</i> .....	8
Tableau 2.....	15
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes exposés à chaque catégorie d'expériences négatives dans l'enfance, par groupe ethnoculturel</i> .....	15
Tableau 3 <i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes par cote d'expériences négatives dans l'enfance</i> .....	16
Tableau 4.....	18
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant des problèmes de toxicomanie importante ou grave, tels que mesurés par le QIT et le QITF.</i> .....	18
Tableau 5.....	19
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant indiqué utiliser des drogues injectables</i> 19	
Tableau 6.....	21
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été accusés d'au moins une infraction disciplinaire mineure</i> .....	21
Tableau 7.....	22
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été accusés d'au moins une infraction disciplinaire grave</i> .....	22
Tableau 8.....	23
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été impliqués dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigateurs ou complices</i> .....	23
Tableau 9.....	24
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été victimes d'au moins un incident en établissement</i> .....	24
Tableau 10.....	25
<i>Pourcentage et nombre de délinquants ayant un incident d'« automutilation » en établissement</i> .....	25
Tableau 11.....	26
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant abandonné un programme d'intensité modérée ou élevée</i> .....	26
Tableau 12.....	27
<i>Pourcentage et nombre de délinquants et de délinquantes ayant abandonné un programme de maintien des acquis</i> .....	27
Tableau 13.....	29
<i>Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes s'étant vu imposer une révocation, toutes raisons confondues, pendant une période de suivi fixe de six mois</i> .....	29
Tableau 14.....	30
<i>Pourcentage et nombre de délinquants s'étant vu imposer une révocation à la suite d'une infraction pendant une période de suivi fixe de six mois</i> .....	30
Tableau A1 .....	50
<i>Données démographiques et renseignements sur la peine pour les hommes et les femmes selon la cote des expériences négatives dans l'enfance</i> .....	50
Tableau A2.....	54



*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes affiliés à un groupe menaçant la sécurité (GMS)*  
..... 54

## Liste des figures

Figure 1. <i>Classement des expériences négatives dans l'enfance disponibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD)</i> .....	11
--	----

## Liste des annexes

Annexe A : Résultats supplémentaires .....	50
Annexe B : Mesures utilisées pour opérationnaliser les expériences négatives dans l'enfance (ENE) .....	55
Annexe C : Données démographiques et détermination des peines .....	57
Annexe D : Mesures des résultats .....	59

## Introduction

Les expériences négatives dans l'enfance (ENE) font référence à des cas de violence, de négligence ou de dysfonctionnement qui sont liés à un certain nombre de résultats négatifs en matière de santé et d'effets neurologiques et comportementaux à l'âge adulte. Dans le cadre d'une étude importante, le centre de contrôle et de prévention des maladies (Centre for Disease Control and Prevention – CDC) et l'association Kaiser Permanente ont défini dix expériences négatives dans l'enfance liées à des maladies chroniques, y compris la violence psychologique, la violence sexuelle, la violence physique, la négligence psychologique, la négligence physique, les traitements violents envers la mère, les problèmes de santé mentale dans le foyer, la toxicomanie dans le foyer, la séparation ou le divorce des parents et l'incarcération d'un membre du foyer (CDC, 2019a; Felitti et coll., 1998). Depuis, l'exposition à des ENE a été associée à d'autres résultats négatifs tout au long de la vie d'une personne, comme la toxicomanie, la maladie mentale, le comportement suicidaire et l'automutilation, les comportements sexuels à risque, le faible niveau de scolarité et les faibles résultats en matière d'emploi, les problèmes d'apprentissage et de comportement, la délinquance et l'incarcération, entre autres (Baiden, Stewart et Fallow, 2017; Brown et coll., 2009; Burke, Helman, Scott, Weems et Carrion, 2011; Dube, Felitti, Dong, Chapman, Giles et Anda, 2003; Felitti et coll., 1998; Goddard et Pooley, 2019; Maschi, Baer, Morrissey et Moreno, 2012; Metzler, Merrick, Klevens, Ports et Forgd, 2017; Teague, Mazerolle, Legosz et Sanderson, 2008; Roxburgh et MacArthur, 2014).

L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance est souvent mesurée à l'aide d'une cote d'ENE, selon laquelle l'exposition à chaque catégorie d'ENE est déterminée (oui/non) puis additionnée. Le total des cotes d'ENE va souvent de 0 (aucune exposition) à 10 (exposition à toutes les catégories) (Brown et coll., 2009). Les recherches ont révélé que les ENE ont tendance à être concomitantes, et que l'exposition à une ENE augmente la probabilité d'exposition à des ENE supplémentaires (Baglivio et Epps, 2016; Dong et coll., 2004; Felitti et coll., 1998). Par exemple, Dong et ses collaborateurs (2004) ont découvert que, par rapport aux personnes qui n'ont pas été exposées, les personnes déclarant avoir été exposées à une ENE étaient de 2 à 18 fois plus susceptibles d'avoir été exposées à une ENE supplémentaire. De manière générale, l'exposition à un nombre accru d'ENE augmente la probabilité de résultats négatifs, ce qui donne à penser qu'il y a une relation dose-effet (Brown et coll., 2009; Dong

et coll., 2004; Felitti et coll., 1998).

### **Fréquence des expériences négatives dans l'enfance**

Les recherches donnent à penser que les délinquants sont beaucoup plus exposés aux ENE que la population générale. Même si l'on a estimé qu'environ 38,8 % de la population générale dans le monde ont été exposés à des expériences négatives dans l'enfance (Kessler et coll., 2010), on estime que la fréquence est beaucoup plus élevée parmi les délinquants (Baglivio et Epps, 2016; Basto-Pereira, Miranda, Ribeiro et Maia, 2016; Courtney et Maschi, 2013; Levenson et Grady, 2016; Levenson et Socia, 2015; Reavis, Looman, Franco et Rojas, 2013; Reckdenwald, Mancini et Beauregard, 2013). Par exemple, Levenson et Socia (2015) ont constaté que 45 % des délinquants américains avaient été exposés à quatre expériences négatives dans l'enfance ou plus, par rapport à 12,5 % des gens en général. De plus, dans une méta-analyse portant sur la fréquence des mauvais traitements subis dans l'enfance chez les délinquants canadiens, Bodkin et ses collaborateurs (2019) ont rapporté qu'environ la moitié des délinquants canadiens avaient vécu de la violence sexuelle, physique ou psychologique durant l'enfance. On a également constaté un taux élevé de dysfonctionnement dans les foyers. Par exemple, Roxburgh et MacArthur (2014) ont révélé que 34 % des délinquants américains ont vécu pendant leur enfance l'expérience de la toxicomanie des parents et que 12 % des délinquants ont séjourné en famille d'accueil. De manière similaire, Levenson et Grady (2016) ont relevé des taux élevés de séparation des parents (58 %), de violence familiale (17 %), de toxicomanie des parents (41 %), de maladies mentales dans la famille (16 %) et d'incarcération d'un membre de la famille (30 %) dans un échantillon de délinquants américains, hommes et femmes confondus.

Des fréquences élevées sont également constatées dans les échantillons de jeunes délinquants. Par exemple, une étude portant sur les délinquants juvéniles à risque élevé aux États-Unis a révélé pour différentes catégories d'expériences négatives dans l'enfance un pourcentage allant de 9 % (maladie mentale dans la famille) à 82 % (violence familiale) (Baglivio et Epps, 2016). De plus, certaines études rapportent que plus de 90 % des jeunes ayant des démêlés avec le système de justice ont été exposés à au moins une expérience négative ou traumatisante dans l'enfance (Baglivio et coll., 2014; Dierkhising, Ko, Woods-Jaeger, Briggs, Lee et Pynoos, 2013). De plus, des recherches longitudinales donnent à penser que les jeunes délinquants ayant des antécédents d'expériences négatives dans l'enfance sont plus susceptibles d'aller vers le système de justice pénale pour adultes (p. ex. Lynch, Buckman et Krenske, 2003).

Des fréquences élevées d'expériences négatives dans l'enfance ont surtout été constatées chez les délinquantes. Par exemple, Cook, Smith, Tusher et Raiford (2005) ont révélé que 99 % des délinquantes avaient vécu au moins un incident traumatisant<sup>1</sup> au cours de leur vie et que 81 % avaient vécu cinq événements traumatisants ou plus. De plus, Messina, Grella, Burdon et Prendergast (2007) ont rapporté que les délinquantes étaient plus susceptibles que les délinquantes de vivre de la violence psychologique, physique et sexuelle ainsi que de la négligence physique dans l'enfance. Cependant, certaines recherches donnent à penser que les délinquants sont plus susceptibles que les délinquantes d'avoir vécu de la violence physique pendant l'enfance (Baglivio et coll., 2014; Leban et Gibson, 2019; Teague et coll., 2008) et que les hommes peuvent avoir été plus exposés que les femmes au dysfonctionnement du foyer, (Messina et coll., 2007). De manière générale, les délinquantes déclarent un taux plus élevé de violence sexuelle que les délinquants (Messina et coll., 2007; Rossegger et coll., 2009), et les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rapporter qu'elles ont été exposées à plusieurs expériences négatives dans l'enfance (Baglivio et coll., 2014; Baglivio et Epps, 2016; Dube et coll., 2003; Felitti et coll., 1998; Messina et coll., 2007; Rossegger et coll., 2009).

La fréquence des expériences négatives dans l'enfance est également élevée chez les délinquants et les délinquantes autochtones. Par exemple, des recherches ont révélé que les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale enregistrent un taux plus élevé de mauvais traitements et de dysfonctionnement du foyer pendant l'enfance (p. ex. relations négatives avec les figures parentales, être témoin de violence familiale), par rapport aux délinquants non autochtones (Stewart, Nolan, Thompson et Power, 2017a). Des taux élevés d'exposition à des expériences négatives dans l'enfance ont également été constatés chez les populations autochtones aux États-Unis (De Ravello, Abeita et Brown, 2007). Les expériences négatives dans l'enfance auxquelles sont exposés les Autochtones peuvent être partiellement expliquées par la violence historique et structurelle continue (p. ex. la colonisation, la marginalisation et le racisme) et les traumatismes intergénérationnels que les Autochtones ont vécus au Canada, ce

---

<sup>1</sup> Cook et coll. (2005) ont examiné 21 événements traumatisants de la vie, y compris des événements qui ne sont pas mesurés à l'aide de l'échelle traditionnelle des expériences négatives dans l'enfance, comme avoir vécu dans une zone de guerre ou y avoir servi, avoir été atteint d'une maladie potentiellement mortelle, avoir été victime d'un accident grave ou d'une agression ou avoir assisté à la maladie d'un être cher, entre autres.

que l'on appelle les antécédents sociaux des Autochtones<sup>2</sup>. Les divers facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones, par exemple la séparation d'avec la famille en raison des séquelles du système des pensionnats ou de « la rafle des années soixante », les antécédents familiaux de toxicomanie, de suicide ou de victimisation et l'expérience de la prise en charge par des organismes de protection de la jeunesse, reflètent l'exposition ou l'exposition possible à des expériences négatives dans l'enfance.

### **Lien entre la cote des expériences négatives dans l'enfance et les résultats négatifs**

L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance a été spécifiquement associée à un certain nombre de résultats négatifs qui sont pertinents pour les populations de délinquants, comme la toxicomanie, (Brown et Shillington, 2017; Dube et coll., 2003; Goddard et Pooley, 2019; Levenson, 2016), la maladie mentale (Goddard et Pooley, 2019), le suicide et l'automutilation (Björkenstam, Hjern, Björkenstam et Kosidou, 2017; Clements-Nolle, Wolden et Bargmann-Losche, 2009; De Ravello et coll., 2007; Goddard et Pooley, 2019).

Les expériences négatives vécues dans l'enfance ont également été associées à l'adoption d'un comportement violent (Hilton, Ham et Green, 2016; Levenson et Socia, 2015; De Ravello et coll., 2007), à la délinquance juvénile et adulte et à l'incarcération (Baglivio et Epps, 2016; Baglivio, Epps, Swartz, Hug, Sheer et Hardt, 2014; Baglivio, Wolff, Piquero et Epps, 2015; Bellos, Lowey, Leckenby, Hughes et Harrison, 2014; Craig, Piquero, Farrington et Ttofi, 2017; Fox, Perez, Cass, Baglivio et Epps, 2015; Goddard et Pooley, 2019; Howell, Cater, Miller-Graff, Schwartz et Graham-Bermann, 2017; Levenson et Socia, 2015; Moore et Tatman, 2016; Reavis et coll., 2013) et au risque de récidive (De Ravello et coll., 2007; Moore et Tatum, 2016). Par exemple, une étude a révélé que le fait d'avoir vécu de la violence physique pendant l'enfance était lié à des taux plus élevés d'infractions avec violence et d'infractions contre les biens

---

<sup>2</sup> Les antécédents sociaux des Autochtones renvoient aux diverses circonstances qui ont affecté la vie des Autochtones. Ces facteurs comprennent les suivants : les séquelles du régime des pensionnats, la rafle des années soixante dans le réseau d'adoption, les effets du déplacement et de la dépossession des Inuits, les antécédents de suicide dans la famille ou la collectivité, les antécédents de toxicomanie dans la famille ou la collectivité, les antécédents de victimisation dans la famille ou la collectivité, l'éclatement de la famille ou de la collectivité, le niveau de scolarité ou le manque d'instruction, les liens avec la famille et la collectivité, la prise en charge par des organismes de protection de la jeunesse, l'expérience de la pauvreté et la perte de l'identité culturelle/spirituelle ou la lutte pour la conserver.

autodéclarées ainsi qu'à un nombre total plus élevé d'infractions autodéclarées (Teague et coll., 2008). Une autre étude a révélé qu'il existe des liens entre la violence physique dans l'enfance et les infractions avec violence, entre la violence sexuelle et les infractions d'ordre sexuel et entre la violence psychologique et la délinquance générale, les infractions avec violence et les infractions sexuelles (Reckdenwald et coll., 2013).

Plus récemment, Craig and ses collaborateurs (2017) ont examiné la relation entre les expériences négatives dans l'enfance et la délinquance en utilisant l'étude Cambridge sur le développement de la délinquance, qui suivait des garçons de l'âge de huit ans jusqu'au milieu de l'âge adulte. Ils ont constaté que ceux qui avaient une cote d'expériences négatives dans l'enfance de un ou plus étaient plus susceptibles d'avoir un nombre plus élevé de condamnations que ceux qui n'avaient pas été exposés à des expériences négatives dans l'enfance. Ils ont également trouvé des preuves d'une relation dose-effet, c'est-à-dire que le nombre total de condamnations tout au long de la vie était plus élevé si la cote d'expériences négatives dans l'enfance était élevée. Dans l'ensemble, les recherches donnent à penser que l'exposition à des expériences négatives dans l'enfance augmente la probabilité de commettre des infractions à l'âge adulte.

Le lien entre les expériences négatives dans l'enfance et les faibles résultats au chapitre du comportement à l'âge adulte est mieux compris si l'on considère le rôle que les expériences traumatisantes jouent sur le développement normal du cerveau des enfants. Les chercheurs qui étudient les effets des traumatismes sur le développement du cerveau ont montré que l'exposition chronique à des événements stressants ou traumatisants pendant l'enfance est liée à des changements structurels et fonctionnels dans le développement de différentes structures du cerveau, y compris le cortex préfrontal, l'amygdale, l'hippocampe et d'autres structures limbiques (Bremner, 2006; Dannlowski et coll., 2012; Teicher, et coll., 2003), les zones du cerveau qui contrôlent la capacité de prendre des décisions et la maîtrise de soi ainsi que la gestion du stress, la mémoire, le traitement de la peur et les réactions comportementales et émotionnelles (Cooke, Connolly, Boisvert et Hayes, 2021; van der Kolk, 2006). Les changements dans ces structures du cerveau pendant le développement peuvent à leur tour nuire à la capacité de prendre des décisions, à la mémoire, à la gestion du stress, à la capacité de se maîtriser, influencer le traitement de la peur à l'âge adulte et limiter la capacité d'adaptation (Bremner, 2006; Cooke et coll., 2021; Holley, Ewing, Stuverm et Bloch, 2017; van der Kolk,



2006). Étant donné que les précédentes recherches ont révélé que les délinquants affichent un taux plus élevé d'expériences négatives dans l'enfance, les lacunes dans ces domaines peuvent souvent expliquer les comportements plus impulsifs et imprévisibles généralement constatés dans la population de délinquants sous responsabilité fédérale. La compréhension du rôle des expériences traumatisantes dans le développement du cerveau peut contribuer à une meilleure compréhension des expériences vécues par les délinquants et de ce qui les a conduits à un comportement criminel, ce qui peut à son tour être pris en considération dans la gestion de cas et le traitement (Levenson et Willis, 2019). Même si les possibles changements de la physiologie du cerveau dus aux expériences négatives dans l'enfance ne déchargent pas les délinquants de leur responsabilité de leur comportement, cela souligne l'importance des efforts ciblés visant la capacité d'adaptation, les réactions émotionnelles et comportementales appropriées et la maîtrise de soi.

Dans l'ensemble, la compréhension de la fréquence des facteurs relatifs aux expériences négatives dans l'enfance et de leurs liens avec les résultats en établissement et dans la collectivité, en ce qui concerne les délinquants sous responsabilité fédérale, est importante pour le Service correctionnel du Canada (SCC). Même si des recherches ont été effectuées pour mieux comprendre les expériences de vie des délinquants, les recherches portant en particulier sur les expériences négatives dans l'enfance ont été limitées. Au niveau de la population carcérale, le fait de connaître les facteurs relatifs aux expériences négatives dans l'enfance auxquels les délinquants ont été exposés peut contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de gestion de cas et d'interventions qui répondent aux besoins de la population carcérale. Dans le même ordre d'idées, au niveau du délinquant, le fait de savoir à quelles expériences négatives dans l'enfance un délinquant en particulier a été exposé et de comprendre les conséquences que peuvent avoir ces expériences sur le comportement futur permet au personnel correctionnel de mieux réagir et d'être plus attentif dans ses échanges interpersonnels avec le délinquant.

### **L'étude actuelle**

L'objectif de l'étude actuelle était de déterminer le pourcentage d'expériences négatives dans l'enfance enregistrées dans les bases de données du SCC et d'examiner le lien entre la cote globale des expériences négatives dans l'enfance et divers résultats en établissement au chapitre de la révocation. Les questions suivantes ont été examinées :

1. Quel est la fréquence des expériences négatives dans l'enfance selon le genre et le groupe ethnoculturel du délinquant?
2. L'exposition à une expérience négative dans l'enfance est-elle liée à des résultats négatifs?
  - a. L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance est-elle liée à la toxicomanie (toxicomanie importante, toxicomanie grave, utilisation de drogues injectables)?
  - b. L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance est-elle liée à l'adaptation à l'établissement (désignation de menace à la sécurité, accusations d'infraction disciplinaire, incidents en établissement, incidents d'automutilation)?
  - c. L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance est-elle liée à l'abandon des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCREN)?
  - d. L'exposition à des expériences négatives dans l'enfance est-elle liée à la récidive (révocations, toutes raisons confondues, et révocations pour une nouvelle infraction)?

## Méthode

### Cohorte

La présente étude portait sur une cohorte de délinquants sous responsabilité fédérale libérés<sup>3</sup>, qui se sont vu accorder une semi-liberté, une libération conditionnelle totale ou une libération d'office entre le 28 septembre 2009 et le 8 octobre 2015, assujettis à au moins 30 jours de surveillance dans la collectivité. La cohorte finale comprenait 22 096 hommes et 1 264 femmes. Les analyses comprenaient un examen par groupe d'ENE et, lorsque cela était possible, un examen selon sept groupes ethnoculturels : les hommes blancs, les hommes autochtones, les hommes noirs, les hommes appartenant à d'autres groupes ethnoculturels<sup>4</sup>, les femmes blanches, les femmes autochtones et les femmes appartenant à d'autres groupes ethnoculturels<sup>5</sup>. Voir tableau le 1 pour connaître le nombre d'hommes et de femmes dans chaque groupe ethnoculturel. Voir le tableau 1A à l'annexe A pour obtenir les données démographiques des hommes et des femmes dans toutes les cotes d'ENE.

Tableau 1

*Pourcentages et nombre d'hommes et de femmes selon le groupe ethnoculturel*

Groupe ethnoculturel	%	<i>n</i>
Hommes ( <i>N</i> = 22 096)		
Hommes blancs	53,0	11 708
Hommes autochtones	20,1	4 446
Hommes noirs	7,9	1 751
Hommes – autres	19,0	4 191
Groupe ethnoculturel	%	<i>n</i>
Femmes ( <i>N</i> = 1 264)		

<sup>3</sup> Les délinquants assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée ou qui ont été libérés à la date d'expiration du mandat ont été exclus de l'étude. Les délinquants qui ont fait l'objet d'une évaluation initiale des délinquants (EID) condensée ou pour lesquels certains renseignements relatifs aux expériences négatives dans l'enfance étaient manquants ont été également exclus.

<sup>4</sup> Le terme « autres » fait référence aux délinquants qui s'identifient comme étant Chinois d'Asie du Sud, Latino-Américains, Arabes ou originaires de l'Asie occidentale, du Sud-Est de l'Asie ou des Philippines ou « autres ».

<sup>5</sup> Le terme « autres » fait référence aux délinquantes qui s'identifient comme étant noires, Chinoises d'Asie du Sud, Latino-Américaines, Arabes ou originaires de l'Asie occidentale, du Sud-est de l'Asie ou des Philippines ou « autres ».

Femmes blanches	47,3	598
Femmes autochtones	32,0	405
Femmes – autres	20,7	261

## Sources des données

### Détermination des facteurs relatifs aux ENE

On a cerné les renseignements sur les expériences négatives dans l'enfance qui étaient facilement accessibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD<sup>6</sup>). Au total, 14 éléments spécifiques ont été définis comme reflétant des expériences négatives dans l'enfance. Ces éléments ont été classés pour représenter quatre (sur une possibilité de dix<sup>7</sup>) expériences négatives dans l'enfance constituant l'échelle des ENE :

1. La violence (violence physique, sexuelle et psychologique) et la négligence (négligence psychologique et physique);
2. Le fait d'avoir été témoin de la violence envers un partenaire intime ou envers la mère;
3. Consommation de drogues dans le foyer;
4. L'incarcération d'un membre du foyer.

Il est important de noter que la violence psychologique, sexuelle et physique ainsi que la négligence physique et psychologique sont généralement évaluées dans la littérature comme étant cinq expériences distinctes. En raison de la méthode utilisée pour recueillir les données dans le SGD, les cas de violence psychologique, sexuelle et physique ainsi que de la négligence physique et psychologique ont été regroupés en une seule catégorie (violence et négligence). De plus, aucun renseignement concernant deux autres expériences négatives dans l'enfance, à savoir la présence de maladie mentale dans le foyer et la séparation ou le divorce des parents, n'était disponible dans le SGD. L'incapacité d'évaluer « la présence de maladie mentale dans le foyer » et « la séparation ou le divorce des parents » et le fait d'avoir regroupé les cinq catégories de la

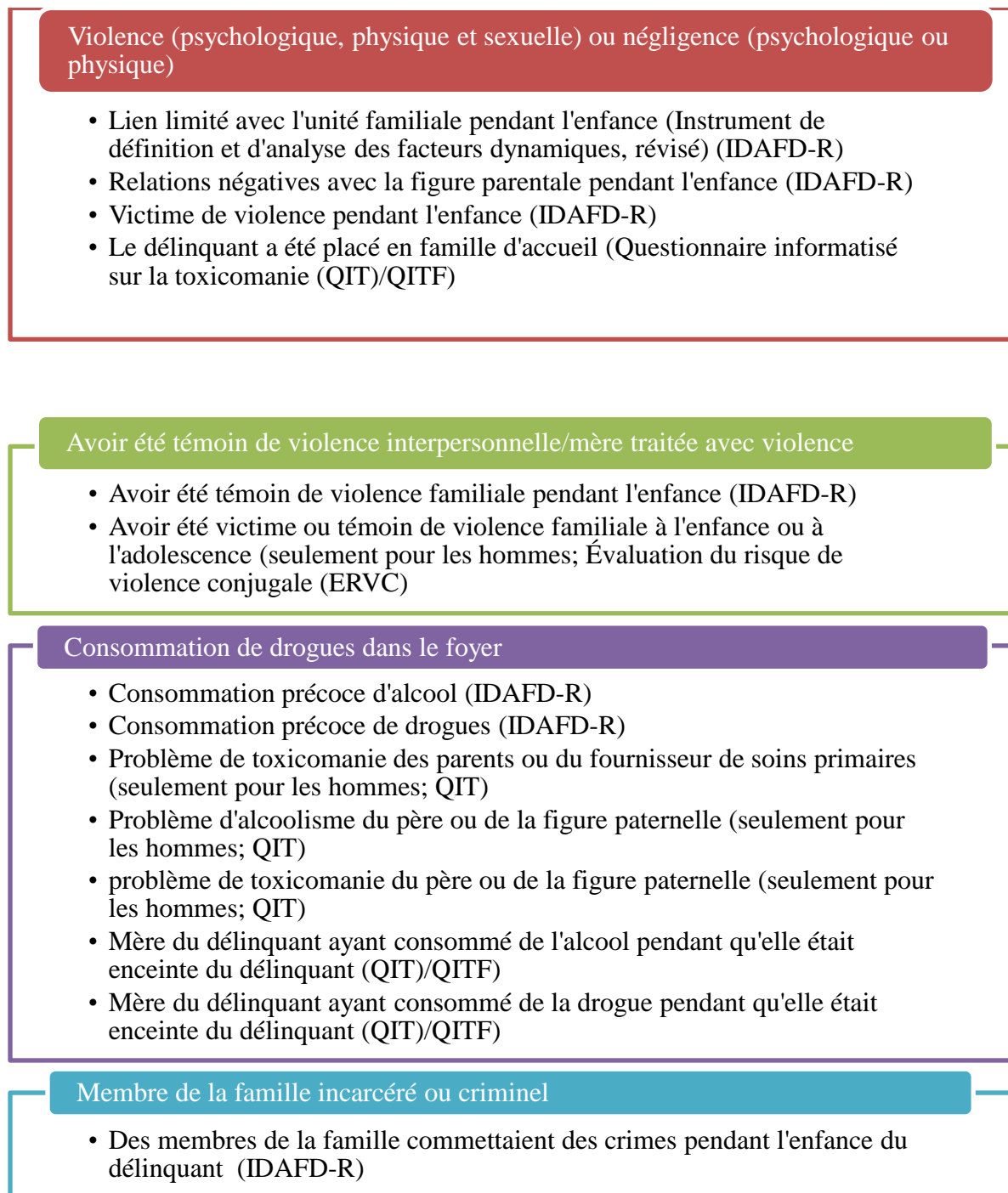
<sup>6</sup> Le SGD est une base de données électronique contenant tous les dossiers correctionnels des délinquants sous responsabilité fédérale.

<sup>7</sup> Dix expériences négatives dans l'enfance constituent l'échelle des ENE : la violence psychologique, sexuelle, la violence physique, la négligence physique, la négligence psychologique, les traitements violents envers la mère, la consommation de drogues dans le foyer, la présence de maladie mentale dans le foyer, la séparation ou le divorce des parents et l'incarcération d'un membre de la famille.

violence et des mauvais traitements en une seule catégorie générale signifie que nous avons considérablement réduit l'éventail des possibilités de cotes des ENE d'un maximum de dix à un maximum de quatre. Les chercheurs ont souligné l'importance d'examiner les effets cumulatifs associés aux dix ENE sur les résultats négatifs (Anda, Butchart, Felitti et Brown, 2010; Baglivio et Epps, 2016). Par conséquent, les conclusions tirées concernant le lien entre les facteurs relatifs aux ENE et les résultats négatifs devraient se limiter aux facteurs qui pouvaient être mesurés dans l'étude actuelle.

L'utilisation des données administratives pour définir les facteurs relatifs aux ENE signifie également que, dans certains cas, il a fallu évaluer de manière approximative l'exposition aux diverses catégories d'ENE, ce qui signifie que notre opérationnalisation des ENE ne correspond pas strictement aux dix catégories définies dans des recherches antérieures (p. ex. Felitti et coll., 1998). Par exemple, on a supposé que le délinquant qui avait un parent ou un tuteur criminel entré dans la catégorie d'ENE « incarcération d'un membre de la famille ». En outre, un délinquant était considéré comme ayant été exposé à la « consommation de drogues dans le foyer » si le dossier comprenait un des énoncés suivants : consommation précoce d'alcool ou de drogues par le délinquant, problème de toxicomanie des parents ou du fournisseur de soins primaires, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie du père ou de la figure paternelle, mère du délinquant ayant consommé de l'alcool ou des drogues pendant la grossesse. Même si certaines mesures, comme la consommation précoce d'alcool et de drogues par le délinquant, ne permettaient pas de mesurer directement la consommation de drogues dans le foyer, nous pensons que la consommation précoce (avant l'âge de 12 ans) par le délinquant peut révéler une consommation abusive ou des problèmes au sein du foyer. Enfin, les délinquants ont été considérés comme ayant été exposés à l'ENE « traitements violents envers la mère », s'ils avaient été témoins ou victimes de violence familiale à l'enfance ou à l'adolescence. Bien que l'opérationnalisation des ENE dans la présente étude diffère des recherches antérieures (p. ex. Felitti et coll., 1998), les indicateurs utilisés nous donnent une idée des types d'ENE recensées dans la population de délinquants. Voir la Figure 1 pour l'opérationnalisation de toutes les ENE dans la présente l'étude et l'annexe B pour obtenir des détails concernant les mesures utilisées pour cerner les ENE.

Figure 1. Classement des expériences négatives dans l'enfance disponibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD)



Remarque : La présence d'au moins un élément de chaque catégorie d'ENE indiquerait la présence de l'ENE.

### **Création de la cote de l'expérience négative dans l'enfance (ENE)**

Les cotes des ENE ont été créées en additionnant le nombre d'ENE qui ont été confirmées par chaque délinquant<sup>8</sup> pour créer une cote globale. Les cotes globales vont de 0 (le délinquant n'a confirmé aucune des quatre catégories d'ENE) à 4 (le délinquant a confirmé chacune des quatre catégories d'ENE).

### **Information sur le profil**

De l'information a été tirée du SGD pour brosser le portrait de la cohorte de délinquants. Les données extraites du SGD comprenaient les données démographiques (p. ex. l'âge, le groupe ethnoculturel), les renseignements sur la peine et l'infraction et les résultats de l'Évaluation initiale des délinquants (EID, facteurs de risques statiques et besoins dynamiques). Voir l'annexe C pour obtenir des détails sur la façon dont ces mesures ont été définies.

### **Variables des résultats**

Des informations supplémentaires ont été tirées du SGD pour examiner la relation entre la cote d'ENE et les résultats négatifs. Pour examiner la toxicomanie, on a extrait les informations concernant les antécédents de problème de toxicomanie importante ou grave et les antécédents d'utilisation de drogues injectables. Pour examiner l'adaptation à l'établissement, on a extrait les informations suivantes du SGD : l'affiliation à un groupe menaçant la sécurité, les accusations d'infraction disciplinaire, l'implication dans des incidents en établissement et des incidents d'automutilation en établissement. On a extrait les résultats des programmes pour examiner l'abandon des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. On a également extrait les informations sur les révocations, toutes raisons confondues, et les révocations à la suite d'une nouvelle infraction pour mesurer les résultats relatifs aux récidives. Voir l'annexe D pour obtenir des détails sur la façon dont ces mesures ont été définies.

### **Approche analytique**

Les statistiques descriptives (nombre et pourcentage) ont servi à explorer le lien entre la cote d'ENE et la toxicomanie (toxicomanie importante ou grave, utilisation de drogues injectables), l'adaptation à l'établissement (affiliation à un groupe menaçant la sécurité, accusations d'infraction disciplinaire, incidents en établissement et automutilation) et les

---

<sup>8</sup> Une ENE est confirmée si le délinquant confirme au moins un énoncé de chaque catégorie en question.

résultats relatifs aux révocations (révocation, toutes raisons confondues, révocation à la suite d'une nouvelle infraction). Dans la mesure du possible, les résultats ont été répartis par groupe ethnoculturel pour les hommes (Autochtones, noirs, blancs et autres), et les femmes (Autochtones, blanches et autres).



## Résultats

Les résultats sont présentés en quatre parties. La première section porte sur la fréquence des expériences négatives dans l'enfance dans la cohorte des délinquants sous responsabilité fédérale libérés. La deuxième section est axée sur le lien entre la cote d'ENE et la toxicomanie. La troisième section porte sur le lien entre la cote d'ENE et l'adaptation à l'établissement. Enfin, la quatrième section traite de la relation entre la cote d'ENE et la récidive.

### Fréquence des expériences négatives dans l'enfance (ENE)

L'étude actuelle a permis d'examiner le pourcentage des expositions à quatre catégories d'expériences négatives dans l'enfance : 1) violence ou négligence, 2) violence interpersonnelle/violence envers la mère, 3) toxicomanie pendant l'enfance et 4) incarcération ou criminalité d'un membre de la famille. Comme on peut le voir dans le tableau 2, les délinquants de sexe masculin étaient plus susceptibles d'avoir été exposés pendant l'enfance à de la toxicomanie dans le foyer, puis, dans l'ordre, à la violence ou la négligence, à la violence interpersonnelle et à l'incarcération ou la criminalité d'un membre de la famille. On a observé cette tendance dans chaque groupe ethnoculturel. Il convient de noter que les délinquants autochtones avaient le taux le plus élevé d'exposition aux quatre catégories d'ENE par rapport aux hommes blancs, aux hommes noirs et aux hommes d'autres groupes ethnoculturels. Les hommes noirs avaient le taux d'exposition le plus faible dans toutes les catégories d'ENE.

Comme il a été souligné dans le tableau 2, les délinquantes étaient plus susceptibles d'avoir vécu de la violence ou de la négligence pendant l'enfance, puis, dans l'ordre, la toxicomanie dans le foyer, la violence interpersonnelle/violence envers la mère et l'incarcération ou la criminalité d'un membre de la famille. On a observé cette tendance chez les femmes blanches et les femmes d'autres groupes ethnoculturels. Il convient de noter que les femmes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été exposées à de la toxicomanie dans le foyer, puis, dans l'ordre, à la violence ou la négligence, à la violence interpersonnelle/violence envers la mère et à l'incarcération ou la criminalité d'un membre de la famille. Les femmes autochtones avaient le taux le plus élevé d'exposition à toutes les catégories d'ENE par rapport aux femmes blanches et aux « autres » femmes.

Tableau 2

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes exposés à chaque catégorie d'expériences négatives dans l'enfance, par groupe ethnoculturel*

	Violence ou négligence		Violence interpersonnelle/violence envers la mère		Toxicomanie dans le foyer		Incarcération ou criminalité d'un membre de la famille	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	52,0	11 457	36,1	7 832	69,2	21 976	21,0	4 432
Hommes blancs	48,2	5 635	29,5	3 403	67,7	7 890	15,9	1 795
Hommes autochtones	70,0	3 109	59,5	2 609	88,8	3 931	36,1	1 510
Hommes noirs	34,2	595	17,4	294	39,1	675	14,2	236
Autres hommes	50,7	2 118	37,2	1 526	65,1	2 712	22,3	891
<b>Toutes les femmes</b>	70,4	888	49,3	604	69,7	878	36,4	428
Femmes blanches	65,6	391	39,8	229	64,9	387	27,0	154
Femmes autochtones	82,7	334	67,0	266	86,6	350	55,6	205
Autres femmes	62,5	163	43,1	109	54,2	141	29,1	69

Remarque : Il manquait des données dans chaque catégorie d'ENE. En particulier, il manquait des informations sur la violence ou la négligence pour 0,3 % (*n* = 59) de l'échantillon. Il manquait des informations sur la violence interpersonnelle/violence envers la mère pour 1,9 % (*n* = 433) de l'échantillon. Il manquait des informations sur la toxicomanie dans le foyer pour 0,5 % (*n* = 124) de l'échantillon. Il manquait des informations sur l'incarcération ou la criminalité d'un membre de la famille pour 4,4 % de l'échantillon (*n* = 1 035).

Les délinquants faisant l'objet de l'étude actuelle pouvaient avoir une cote globale d'ENE de zéro (c.-à-d., ils n'ont vécu aucune des ENE définies) à quatre (c.-à-d. ils ont été exposés à chacune des quatre catégories d'ENE définies dans la présente étude). La plupart des hommes (80 %) avaient une cote globale entre un et quatre. Cependant, cela variait selon le groupe ethnoculturel. Il convient de noter que les hommes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des cotes d'ENE élevées; en effet, plus de la moitié (56 %) des hommes autochtones avaient une cote d'ENE de trois ou plus. En revanche, les hommes noirs étaient moins susceptibles que les autres groupes d'avoir des cotes d'ENE élevées. Moins de 12 % des hommes noirs avaient une cote d'ENE de trois ou quatre, et à peine un peu plus de 40 % des hommes noirs avaient une cote d'ENE de zéro. Voir le tableau 3 pour connaître la fréquence des cotes d'ENE par groupe ethnoculturel.

La plupart des délinquantes (85,7 %) avaient une cote d'ENE d'un ou plus. Les femmes autochtones en particulier étaient plus susceptibles d'avoir une cote globale élevée que les femmes blanches et les « autres » femmes. Comme on peut le voir dans le tableau 3, plus de la moitié (66,7 %) des femmes autochtones avaient une cote d'ENE de trois ou quatre. En revanche, la plupart des femmes blanches (64,9 %) et des « autres » femmes (63,6 %) avaient une cote d'ENE allant de zéro à deux. Dans l'ensemble, l'exposition pendant l'enfance aux quatre expériences négatives mesurées dans la présente étude était deux fois plus élevée chez les délinquantes que chez les délinquants.

Tableau 3

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes par cote d'expériences négatives dans l'enfance*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	20,0	4 409	27,0	5 972	20,6	4 561	21,6	4 781	10,7	2 373
<b>(<i>N</i> = 22 096)</b>										
Hommes blancs	21,1	2 471	31,1	3 644	21,5	2 521	19,2	2 251	7,0	821
<b>(<i>N</i> = 11 708)</b>										

Hommes autochtones (N = 4 446)	5,0	221	17,7	785	21,4	949	33,5	1 488	22,6	1 003
Hommes noirs (N = 1 715)	40,2	704	31,0	542	17,4	304	8,8	154	2,7	47
Autres hommes (N = 4 191)	24,2	1 013	23,9	1 001	18,8	787	21,2	888	12,0	502
<b>Toutes les femmes</b> (N = 1 264)	14,3	181	16,7	211	23,5	297	24,3	307	21,2	268
Femmes blanches (N = 598)	16,9	101	21,1	126	26,9	161	21,2	127	13,9	83
Femmes autochtones (N = 405)	3,7	15	10,1	41	19,5	79	30,6	124	36,1	146
Autres femmes (N = 191)	24,9	65	16,9	44	21,8	57	21,5	56	14,9	39

## Toxicomanie

### Toxicomanie importante ou toxicomanie grave

La toxicomanie importante ou la toxicomanie grave des délinquants a été mesurée à l'aide du QIT/QITF. Environ un quart (24,8 %) des délinquants et un peu plus de la moitié (51,1 %) des délinquantes avaient un problème de toxicomanie importante ou grave. Comme on peut le voir dans le tableau 4, plus la cote d'ENE était élevée, plus les délinquants comme les délinquantes étaient susceptibles d'avoir un problème de toxicomanie importante ou grave. On retrouve cette tendance dans tous les groupes ethnoculturels, tant chez les hommes que chez les femmes. La seule exception concerne les délinquants noirs, chez qui le pourcentage de problèmes de toxicomanie importants ou graves diminue lorsque la cote globale est de quatre. Il est intéressant de noter que les hommes et les femmes ayant une cote d'ENE de zéro étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir un problème de toxicomanie importante ou grave que ceux qui avaient une cote globale d'un ou plus.

Tableau 4

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant des problèmes de toxicomanie importante ou grave, tels que mesurés par le QIT et le QITF.*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	5,3	200	22,7	1 991	27,5	1 094	34,7	4 245	39,6	848
Hommes blancs	5,7	121	23,9	764	28,9	631	32,8	659	38,3	277
Hommes autochtones	7,1	14	24,9	175	28,4	243	36,9	494	39,7	370
Hommes noirs	2,6	16	7,0	34	13,2	36	18,1	24	14,3	6
Autres hommes	6,1	49	25,4	218	27,6	184	38,7	295	43,7	195
<b>Toutes les femmes</b>	11,7	20	42,6	83	50,9	145	61,6	178	71,8	188
Femmes blanches	13,7	13	43,1	50	54,1	85	58,5	72	66,7	54
Femmes autochtones	†	†	46,2	18	50,0	38	67,2	78	74,1	106
Autres femmes	†	†	37,5	15	42,3	22	56,0	28	73,7	28

Remarque : Il manquait des données pour 12 % de l'échantillon. † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

### Utilisation de drogues injectables

La présente étude a permis d'examiner le lien entre la cote d'ENE du délinquant et son utilisation de drogues injectables<sup>9</sup>. Comme le montre le tableau 5, les délinquants ayant des cotes globales élevées étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir consommé des drogues injectables au cours de leur vie que ceux ayant une cote d'ENE de zéro. On retrouve cette tendance dans tous les groupes ethnoculturels, sauf chez les « autres » hommes, où une légère baisse était associée à

<sup>9</sup> Le délinquant peut déclarer avoir consommé des drogues injectables à n'importe quel moment de sa vie, et la période n'est pas limitée à sa peine ou à son mandat actuels.

une cote globale de quatre. La baisse apparente peut être due au hasard, étant donné le faible nombre d'hommes d'autres groupes ethnoculturels qui utilisent des drogues injectables. Il convient de noter que les hommes noirs étaient proportionnellement très peu nombreux à avoir utilisé des drogues injectables dans l'ensemble des cotes d'ENE; ces résultats doivent être donc interprétés avec prudence.

Le lien entre la cote d'ENE et l'utilisation de drogues injectables était moins clair pour les délinquantes. Comme on peut le voir au tableau 5, très peu de femmes ayant une cote d'ENE de zéro avaient des antécédents d'utilisation de drogues injectables, et une plus grande proportion de femmes ayant une cote globale d'un ou plus avaient des antécédents d'utilisation de drogues injectables. Il convient de noter que ce sont les femmes autochtones ayant une cote d'ENE de trois, et de un, qui avaient le taux le plus élevé d'utilisation de drogues injectables, ce qui donne à penser que l'utilisation de drogues injectables pourrait ne pas avoir de lien avec la cote d'ENE pour les femmes autochtones.

Tableau 5

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant indiqué utiliser des drogues injectables*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	4,1	123	15,4	615	20,4	595	24,2	740	26,8	374
Hommes blancs	5,2	92	16,8	433	22,2	379	22,5	363	28,7	158
Hommes autochtones	10,4	15	17,6	82	20,8	107	24,8	212	25,5	139
Hommes noirs	†	†	3,1	12	4,4	10	6,0	6	†	†
Autres hommes	2,3	14	15,4	88	21,4	99	32,3	159	28,0	75
<b>Toutes les femmes</b>	5,7	8	19,3	27	36,5	76	41,3	93	38,5	72
Femmes blanches	†	†	17,2	15	43,8	49	43,2	41	41,4	24
Femmes autochtones	†	†	39,1	9	33,9	20	44,2	42	38,8	38

autochtones

Autres femmes	†	†	†	†	18,9	7	28,6	10	32,3	10
---------------	---	---	---	---	------	---	------	----	------	----

Remarque : Il manquait des données pour 34,5 % de l'échantillon, † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

## Adaptation à l'établissement

### Affiliation à un groupe menaçant la sécurité (GMS)

Le lien entre la cote d'ENE est l'affiliation possible du délinquant à un groupe menaçant la sécurité (GMS) a été examiné, et aucune relation constante n'a été établie. Dans l'ensemble, 11,2 % des délinquants étaient affiliés à un GMS. Le pourcentage des délinquants affiliés à un GMS était similaire pour toutes les cotes d'ENE et allait de 9,1 % à 11,1 %. Une exception concernait les délinquants ayant une cote d'ENE de quatre, dont 18,9 % étaient affiliés à un GMS. Le taux d'affiliation à un GMS pour l'ensemble des cotes d'ENE variait selon le groupe ethnoculturel. Il convient de noter que les hommes noirs et autochtones étaient plus susceptibles d'être affiliés à un GMS pour l'ensemble des cotes d'ENE que les délinquants et les « autres » hommes. Voir le tableau A2 à l'annexe A pour obtenir les résultats sous forme de tableau.

Moins de 5 % des délinquantes étaient affiliées à un groupe menaçant la sécurité (4,3 %). Les femmes ayant une cote d'ENE de quatre étaient les plus susceptibles d'être affiliées à un GMS (7,8 %); venaient ensuite les femmes ayant une cote de zéro (6,1 %). Voir le tableau A2 à l'annexe A pour les résultats sous forme de tableau.

### Accusations d'infraction disciplinaire

**Accusations d'infraction mineure.** On a examiné le lien entre les ENE et les accusations d'infraction mineure. Comme le montre le tableau 6, les délinquants ayant une cote d'ENE élevée étaient plus susceptibles d'avoir été accusés d'une infraction disciplinaire mineure que ceux ayant une faible cote d'ENE. Par exemple, les délinquants ayant une cote d'ENE de quatre étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été accusés d'une infraction disciplinaire mineure que les hommes ayant une cote d'ENE de zéro. On retrouve cette tendance dans tous les groupes ethnoculturels.

L'existence d'un lien entre la cote d'ENE et les accusations d'infraction disciplinaire mineure a également été constatée chez les délinquantes. En général, les femmes ayant des cotes d'ENE élevées étaient plus susceptibles d'avoir été accusées d'une infraction disciplinaire

mineure, tous groupes ethnoculturels confondus. Voir le tableau 6 pour les résultats sous forme de tableau.

Tableau 6

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été accusés d'au moins une infraction disciplinaire mineure*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	32,2	1 420	45,3	2 707	52,6	2 399	52,7	2 521	60,8	1 442
Hommes blancs	26,4	652	40,6	1 480	49,4	1 245	49,4	1 113	57,6	473
Hommes autochtones	38,0	84	49,4	388	53,0	503	52,5	781	60,6	608
Hommes noirs	47,6	335	53,1	288	62,5	190	59,7	92	74,5	35
Autres hommes	34,5	349	55,0	551	58,6	461	60,3	535	64,9	326
<b>Toutes les femmes</b>	29,8	54	46,5	98	52,9	157	57,0	175	70,9	190
Femmes blanches	29,7	30	37,3	47	49,1	79	49,6	63	69,9	58
Femmes autochtones	33,3	5	58,5	24	53,2	42	62,1	77	69,2	101
Autres femmes	29,2	19	61,4	27	63,2	36	62,5	35	79,5	31

**Accusations d'infraction grave.** Environ un tiers des délinquants et des délinquantes avaient été accusés d'au moins une infraction disciplinaire grave (31,3 % et 31,7 % respectivement). Pour les hommes comme pour les femmes, la cote d'ENE était liée à des accusations d'infraction disciplinaire grave. En particulier, les délinquants ayant une cote d'ENE d'un ou plus étaient plus susceptibles d'avoir été accusés d'une infraction grave que les délinquants ayant une cote d'ENE de zéro. Voir le tableau 7 pour obtenir les résultats sous forme de tableau.



Tableau 7

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été accusés d'au moins une infraction disciplinaire grave*

	Cote d'expérience négative dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	16,4	725	27,9	1 667	35,3	1 610	37,6	1797	47,0	116
Hommes blancs	12,9	318	24,8	903	31,4	792	36,2	814	46,7	383
Hommes autochtones	17,2	38	26,6	209	37,4	355	36,0	536	44,5	446
Hommes noirs	28,4	200	39,1	212	43,4	132	44,2	68	53,2	25
Autres hommes	16,7	169	34,3	343	42,1	331	42,7	379	52,2	262
<b>Toutes les femmes</b>	16,0	29	22,3	47	34,7	103	34,9	107	42,5	114
Femmes blanches	11,9	12	18,3	23	31,1	50	35,4	45	42,2	35
Femmes autochtones	†	†	26,8	11	34,2	27	35,5	44	37,0	54
Autres femmes	21,5	14	29,6	13	45,6	26	32,1	18	64,1	25

† = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

### **Incidents en établissements**

**Incidents en établissement en tant qu'instigateur ou complice.** On a examiné le lien entre les cotes d'ENE et les incidents en établissement dans lesquels le délinquant était un instigateur ou un complice. Dans l'ensemble, la plupart des délinquants et des délinquantes (respectivement 58,9 % et 63,4 %) avaient été impliqués dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigateurs ou complices. En général, plus la cote d'ENE était élevée, plus les délinquants et les délinquantes étaient susceptibles d'avoir été impliqués dans un incident en établissement en tant qu'instigateurs ou complices, et les délinquants ayant une cote d'ENE de quatre enregistraient le taux d'incidents le plus élevé. Il convient de noter que, parmi les délinquants, les hommes noirs affichaient la proportion la plus élevée d'incidents en établissement en tant qu'instigateurs ou complices pour chaque cote d'ENE. Parmi les

délinquantes, les femmes appartenant à d'« autres » groupes ethnoculturels affichaient la proportion la plus élevée d'incidents en établissement pour toutes les cotes d'ENE. Les types d'incidents en établissement les plus courants pour les hommes, qu'ils soient instigateurs ou complices, concernaient les objets interdits (63 %), puis, dans l'ordre, les incidents divers<sup>10</sup> (51 %), le comportement (48,5 %) et les voies de fait (30,1 %). Les types d'incidents en établissement les plus courants pour les femmes concernaient les incidents divers (51,9 %), les voies de fait (49,8 %), le comportement (49,4 %) et les objets interdits (46,7 %). Voir le tableau 8 pour obtenir les résultats sous forme de tableau.

Tableau 8

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été impliqués dans au moins un incident en établissement en tant qu'instigateurs ou complices*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	47,3	2 087	56,0	3 345	62,5	2 849	63,3	3 024	71,9	1 705
Hommes blancs	38,7	55	52,0	1 895	58,2	1 467	59,9	1 348	71,1	584
Hommes autochtones	43,9	97	54,7	429	62,0	588	61,6	916	69,1	693
Hommes noirs	66,2	466	71,8	389	76,3	232	76,6	118	85,1	40
Autres hommes	56,2	569	63,1	632	71,4	562	72,3	642	77,3	388
<b>Toutes les femmes</b>	44,2	80	56,4	119	65,7	195	68,4	210	73,5	197
Femmes blanches	31,7	32	54,8	69	59,0	95	69,3	88	77,1	64
Femmes autochtones	40,0	6	48,8	20	68,4	54	62,9	78	71,2	104
Autres femmes	64,6	42	68,2	30	80,7	46	78,6	44	74,4	29

<sup>10</sup> Quelques exemples d'incidents divers comprennent le manquement à la politique du gouvernement sur la sécurité, la menace à la sécurité, la demande d'isolement protecteur et les autres incidents.

**Incidents en établissement en tant que victime.** Quelque 12,7 % des délinquants avaient été impliqués en tant que victimes dans au moins un incident en établissement. Comme on peut le voir dans le tableau 9, les hommes ayant des cotes d'ENE élevées étaient plus susceptibles d'avoir été victimes d'un incident en établissement que ceux ayant des cotes d'ENE faibles. On retrouve cette tendance dans tous les groupes ethnoculturels. Les types d'incidents en établissement les plus courants dont les délinquants ont été victimes sont les voies de fait (63,6 %) et les incidents divers (36,7 %).

Un peu moins du quart (23,5 %) des femmes avaient été impliquées dans un incident en établissement en tant que victimes. Comme le montre le tableau 9, les femmes étaient au moins deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'un incident en établissement si elles avaient confirmé des facteurs relatifs aux ENE (c.-à-d. qu'elles avaient une cote de un à quatre) que les femmes qui avaient une cote d'ENE de zéro. Les types d'incidents en établissements les plus courants dans lesquels elles étaient victimes sont les voies de fait (66,3 %), les incidents divers (37,4 %) et les incidents relatifs au comportement (p. ex. problèmes de discipline 11,1%).

Tableau 9

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant été victimes d'au moins un incident en établissement*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	9,3	410	11,5	684	13,8	627	14,6	696	16,6	393
Hommes blancs	8,6	212	10,6	385	13,6	342	13,6	307	15,2	125
Hommes autochtones	12,2	27	13,1	103	12,9	122	16,3	242	18,0	180
Hommes noirs	9,0	63	12,9	70	15,5	47	15,6	24	17,0	8
Autres hommes	10,7	108	12,6	126	14,7	116	13,9	123	15,9	80
<b>Toutes les femmes</b>	9,9	18	27,0	57	21,6	64	24,1	74	31,3	84
Femmes blanches	9,9	10	27,8	35	19,3	31	21,3	27	34,9	29
Femmes autochtones	0,0	0	26,8	11	22,8	18	24,2	30	28,8	42
Autres femmes	12,3	8	25,0	11	26,3	15	30,4	17	33,3	13

### Automutilation

La cote d'ENE des délinquants a été associée à l'automutilation. Plus précisément, les hommes et les femmes ayant des cotes d'ENE élevées étaient plus susceptibles d'avoir eu un incident d'automutilation que les délinquants ayant une cote de zéro. Bien que tout comportement d'automutilation soit préoccupant, le taux était relativement plus faible chez les délinquants (2,8 %) que chez les délinquantes (9,7 %). Il convient de noter que, parmi les femmes ayant une cote globale de quatre, les « autres » femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir eu un incident d'automutilation que les femmes autochtones et blanches. Voir le tableau 10 pour les résultats sous forme de tableau.

Tableau 10

*Pourcentage et nombre de délinquants ayant un incident d'« automutilation » en établissement*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	0,9	41	1,7	100	3,4	155	4,0	190	5,2	124
Hommes blancs	0,9	22	1,4	52	3,5	89	3,6	82	6,2	51
Hommes autochtones	†	†	1,9	15	3,1	29	3,9	58	4,9	49
Hommes noirs	1,6	11	1,5	8	2,6	8	†	†	†	†
Autres hommes	0,7	7	2,5	25	3,7	29	5,2	46	4,6	23
<b>Toutes les femmes</b>	3,9	7	7,1	15	9,8	29	10,8	33	14,2	38
Femmes blanches	†	†	4,0	5	9,3	15	7,9	10	14,5	12
Femmes autochtones	†	†	12,2	5	7,6	6	10,5	13	10,3	15
Autres femmes	†	†	11,4	5	14,0	8	17,9	10	28,2	11

† = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

## Abandon des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCREN)

### Programmes d'intensité modérée et élevée

Nous avons examiné le lien entre les cotes d'ENE et l'abandon par le délinquant des programmes d'intensité modérée et élevée. Cette analyse ne concerne que les délinquants qui étaient inscrits à un programme d'intensité modérée ou élevée pendant qu'ils étaient en établissement ou dans la collectivité. Dans l'ensemble, un faible pourcentage (17,2 %) de délinquants inscrits dans un programme d'intensité modérée ont abandonné le programme. Plus la cote d'ENE était élevée, plus les délinquants étaient susceptibles d'avoir abandonné un programme d'intensité modérée ou élevée. Par exemple, 11,7 % des hommes ayant une cote d'ENE de zéro ont abandonné un programme d'intensité modérée ou élevée, par rapport à 25,1 % des hommes ayant une cote d'ENE de quatre. Les délinquants blancs, autochtones et les « autres » hommes suivaient également cette tendance. Il est intéressant de noter que les délinquants noirs ayant une cote d'ENE de « deux » étaient plus susceptibles d'avoir abandonné un programme d'intensité modérée ou élevée que les hommes noirs ayant une cote d'ENE moins élevée ou plus élevée. Cependant, ces résultats pourraient être dus au hasard et devraient être interprétés avec prudence. Voir le tableau 11 pour les résultats sous forme de tableau.

Les résultats étaient moins clairs pour les délinquantes. Comme on peut le voir dans le tableau 11, les femmes blanches étaient plus susceptibles d'abandonner un programme d'intensité modérée ou élevée quand leur cote d'ENE était élevée. On ne retrouve pas cette tendance chez les femmes autochtones ni chez les « autres » femmes; toutefois, ce résultat doit être interprété avec prudence en raison des faibles nombres.

Tableau 11

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes ayant abandonné un programme d'intensité modérée ou élevée*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	11,7	245	13,8	579	18,7	637	19,8	712	25,1	457
Hommes blancs	11,2	133	12,5	320	16,9	320	18,6	320	26,2	171
Hommes autochtones	10,3	16	14,2	91	20,0	156	19,1	236	23,1	193

Hommes noirs	13,9	52	13,4	50	19,1	43	14,3	18	12,5	5
Autres hommes	11,7	44	19,3	118	23,7	118	26,8	138	30,1	88
<b>Toutes les femmes</b>	8,9	9	9,2	15	18,0	45	16,8	45	14,3	35
Femmes blanches	8,9	5	9,4	9	14,2	19	16,5	18	22,2	16
Femmes autochtones	†	†	†	†	23,2	16	16,4	19	12,6	17
Autres femmes	†	†	15,2	5	21,3	10	18,6	8	†	†

Remarque : Cette analyse reposait uniquement sur les délinquants inscrits à un programme d'intensité modérée ou élevée ( $N = 16, 143$ ). † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

### **Programmes de maintien des acquis**

On a examiné le lien entre la cote d'ENE et l'abandon des programmes de maintien des acquis. Cette analyse ne porte que sur les délinquants qui étaient inscrits à un programme de maintien des acquis pendant qu'ils étaient en établissement ou dans la collectivité. Un peu moins du tiers (31,8 %) des délinquants qui étaient inscrits à un programme de maintien des acquis ont abandonné le programme. Comme le montre le tableau 12, les hommes étaient plus susceptibles d'abandonner un programme de maintien des acquis quand leur cote d'ENE était élevée. Par exemple, 45,8 % des délinquants ayant une cote d'ENE maximale de quatre ont abandonné un programme de maintien des acquis, par rapport à 21,9 % des délinquants ayant une cote d'ENE de zéro. Cette tendance est assez constante dans tous les groupes ethnoculturels.

On retrouve une tendance similaire chez les délinquantes, à savoir que plus la cote d'ENE était élevée, plus le pourcentage de femmes qui abandonnaient un programme de maintien des acquis était élevé. Cependant, cette tendance n'est pas aussi claire lorsque l'on examine l'abandon selon le groupe ethnoculturel. Comme on peut le voir dans le tableau 12, la proportion de femmes blanches et autochtones ayant abandonné un programme de maintien des acquis n'augmentait pas de façon constante avec la cote d'ENE. Il convient de noter que plus de la moitié (56,5%) des « autres » femmes ayant une cote d'ENE de quatre avait abandonné un programme de maintien des acquis.

Tableau 12

*Pourcentage et nombre de délinquants et de délinquantes ayant abandonné un programme de maintien des acquis*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	21,9	330	28,1	863	31,6	759	35,6	887	45,8	571
Hommes blancs	20,1	171	24,6	469	29,3	408	32,6	395	39,2	183
Hommes autochtones	25,2	31	30,8	151	33,8	181	37,2	318	49,6	287
Hommes noirs	23,9	62	30,7	77	33,6	50	30,4	28	43,5	10
Autres hommes	23,8	66	38,8	166	36,6	120	43,5	146	51,1	91
<b>Toutes les femmes</b>	10,4	13	26,2	43	29,9	72	36,0	87	42,4	86
Femmes blanches	11,8	8	22,1	21	29,8	39	26,5	26	35,9	23
Femmes autochtones	†	†	31,4	11	30,8	20	48,0	48	43,1	50
Autres femmes	†	†	32,4	11	28,9	13	29,6	13	56,5	13

Remarque : Cette analyse reposait uniquement sur les délinquants inscrits à un programme de maintien des acquis (*N* = 11 702). † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

## Résultats relatifs aux révocations

### Révocations

Les délinquants étaient plus susceptibles de s'être vu imposer une révocation, toutes raisons confondues, quand leur cote d'ENE était élevée. Par exemple, 8,1 % des hommes ayant une cote d'ENE de zéro s'étaient vu imposer une révocation par rapport à 36,2 % des hommes ayant une cote d'ENE de quatre. Des tendances similaires ont été observées dans tous les groupes ethnoculturels, de sorte que le pourcentage des délinquants s'étant vu imposer une révocation augmentait de manière constante quand leur cote d'ENE augmentait. Il convient de noter que les hommes autochtones et les « autres » hommes avaient un taux plus élevé de révocation dans chaque cote d'ENE que les hommes blancs et les hommes noirs. Voir le tableau 13 pour les résultats sous forme de tableau.

Les délinquantes étaient également plus susceptibles de s'être vu imposer une révocation, toutes raisons confondues, quand leur cote d'ENE était élevée. En particulier, les femmes ayant une cote d'ENE de « quatre » étaient environ huit fois plus susceptibles de s'être vu imposer une révocation que les femmes ayant une cote d'ENE de « zéro ». De manière plus marquée, les femmes autochtones et les « autres » femmes présentaient systématiquement un taux de révocation plus élevé dans chaque cote d'ENE que les femmes blanches. Il convient de noter que

plus de la moitié (53,9%) des « autres » femmes ayant confirmé tous les facteurs relatifs aux ENE (c.-à-d. qu'elles avaient une cote de quatre) s'étaient vu imposer une révocation pendant qu'elles étaient dans la collectivité. Voir le tableau 13 pour les résultats sous forme de tableau.

Tableau 13

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes s'étant vu imposer une révocation, toutes raisons confondues, pendant une période de suivi fixe de six mois*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	8,1	350	16,8	992	24,0	1 077	27,6	1 299	36,2	844
Hommes blancs	7,8	189	14,3	515	20,0	496	22,3	493	30,3	243
Hommes autochtones	9,7	21	22,8	176	29,7	278	30,7	450	39,4	388
Hommes noirs	8,2	56	12,2	65	20,0	60	22,2	33	31,9	15
Autres hommes	8,5	84	23,9	236	31,2	243	36,8	323	40,0	198
<b>Toutes les femmes</b>	3,4	6	13,8	29	17,8	52	23,8	72	27,4	72
Femmes blanches	5,0	5	10,4	13	15,7	25	18,4	23	14,5	12
Femmes autochtones	†	†	24,4	10	16,9	13	27,1	33	27,7	39
Autres femmes	0,0	0	13,6	6	24,6	14	29,1	16	53,9	21

Remarque : Il manquait des renseignements sur les révocations pour 1,6 % de l'échantillon. † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

### Révocation à la suite d'une infraction

Un faible pourcentage d'hommes et de femmes se sont vu imposer une révocation à la suite d'une infraction dans les six mois suivant leur libération (respectivement 4,2 % et 4,4 %). Dans l'ensemble, la proportion d'hommes qui ont de nouveau commis une infraction augmentait



quand leur cote d'ENE était élevée. Comme on peut le voir dans le tableau 14, on retrouve cette tendance de manière générale dans tous les groupes ethnoculturels. Il convient de noter que les « autres » hommes ayant une cote d'ENE de deux, trois ou quatre affichaient des proportions similaires de révocations à la suite d'une infraction.

Les délinquantes étaient plus susceptibles de s'être vu imposer une révocation à la suite d'une infraction si elles avaient vécu plus d'une ENE (c.-à-d. qu'elles avaient une cote de trois ou quatre) que les femmes qui avaient vécu moins d'ENE, voire aucune. Par exemple, 2,9 % des femmes ayant une cote d'ENE de « un » s'étaient vu imposer une révocation à la suite d'une infraction dans les six mois, par rapport à 10,3 % des femmes ayant une cote d'ENE de « quatre ». Voir le tableau 14 pour les résultats sous forme de tableau.

Tableau 14

*Pourcentage et nombre de délinquants s'étant vu imposer une révocation à la suite d'une infraction pendant une période de suivi fixe de six mois*

	Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b>Tous les hommes</b>	1,1	48	3,3	193	5,4	242	5,4	253	7,2	167
Hommes blancs	1,1	27	3,0	107	4,4	108	4,1	91	5,4	43
Hommes autochtones	†		4,5	35	6,5	61	5,5	81	8,3	82
Hommes noirs	1,5	10	2,1	11	3,3	10	3,4	5	†	
Autres hommes	1,0	10	4,1	40	8,1	63	8,7	76	8,3	41
<b>Toutes les femmes</b>	†		2,9	6	2,4	7	4,6	14	10,3	27

† = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

## Analyse

La présente étude avait deux objectifs : 1) déterminer la fréquence des expériences négatives dans l'enfance vécues par une cohorte de délinquants libérés; 2) examiner le lien entre les cotes d'ENE et divers résultats négatifs des délinquants.

### **Fréquence des expériences négatives dans l'enfance**

Conformément à la littérature existante, l'étude actuelle a révélé des taux élevés d'exposition à des expériences négatives dans l'enfance, avec 80 % des hommes et 86 % des femmes ayant été exposés à au moins l'une des quatre ENE mesurées (Baglivio et Epps, 2016; Basto-Pereira et coll., 2016; Courtney et Maschi, 2013; Levenson et Grady, 2016; Levenson et Socia, 2015; Reavis et coll., 2013; Reckdenwald et coll., 2013). La fréquence élevée constatée dans l'étude actuelle n'est pas surprenante, car les quatre facteurs relatifs aux ENE mesurés dans la présente étude reflètent l'éventail des facteurs de risque dynamiques et des besoins liés aux facteurs criminogènes qui sont évalués par le SCC, qui sont ciblés par les programmes correctionnels et qui ont été liés de manière empirique au comportement criminel (Stewart et coll., 2017b).

L'exposition aux ENE était différente selon le genre et l'identité ethnoculturelle. Par exemple, même si les hommes comme les femmes avaient un taux élevé d'exposition à la consommation de drogues dans le foyer et à la violence ou la négligence, les femmes ont vécu toutes les catégories d'ENE à un taux plus élevé que les hommes, comme l'ont montré les recherches antérieures (Felitti et coll., 1998; Messina et coll., 2007; Rossegger et coll., 2009). En outre, un grand nombre de délinquants ont été exposés à plusieurs expériences négatives dans l'enfance, 53 % des délinquants et 69 % des délinquantes ayant une cote d'ENE de deux ou plus. Cette conclusion appuie les recherches antérieures indiquant que les femmes sont en particulier susceptibles d'avoir vécu plusieurs expériences négatives dans l'enfance (Cook et coll., 2005; Messina et coll., 2007).

Les délinquants autochtones, en particulier les femmes autochtones, affichaient le taux le plus élevé d'exposition aux quatre catégories d'ENE et étaient plus susceptibles que les autres groupes ethnoculturels examinés d'avoir été exposés à plusieurs ENE. Cette conclusion concorde avec les recherches antérieures qui ont révélé un taux élevé d'exposition aux ENE chez les populations autochtones (Luther, 2019; Toombs, 2021), y compris un taux élevé de mauvais

traitements pendant l'enfance et de foyers dysfonctionnels chez les délinquants autochtones (Stewart et coll., 2017a). Une grande exposition aux ENE est liée aux répercussions continues de la colonisation, de la discrimination systémique et du génocide culturel perpétré contre les Autochtones par le gouvernement canadien (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015), y compris les séquelles intergénérationnelles du système des pensionnats autochtones et de la « rafle des années soixante » (Bombay, Matheson et Anisman, 2014). Les recherches ont révélé l'existence d'un lien entre l'exposition aux ENE et la fréquentation des pensionnats par les membres de la famille (Moon-Riley, Copeland, Metz et Currie, 2019). Par exemple, Moon-Riley et ses collaborateurs (2019) ont constaté que les Autochtones adultes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une cote d'ENE plus élevée s'ils avaient été élevés par un parent biologique qui avait fréquenté un pensionnat. Les auteurs ont constaté que les enfants des survivants de pensionnats ont été plus souvent exposés à la séparation ou au divorce des parents, à une maladie mentale dans le foyer, à la toxicomanie et à la violence psychologique. En outre, les recherches ont montré qu'il existe un lien entre la fréquentation des pensionnats par les membres de la famille et les faibles résultats en matière de santé et de santé mentale, y compris le risque de comportement suicidaire, de toxicomanie et de violence (Bombay et coll., 2014; Hackett, Feeny et Tompa, 2016). Ces conclusions mettent en relief le lien qui existe entre les antécédents sociaux des Autochtones et les expériences négatives dans l'enfance, et les chercheurs laissent entendre que les Autochtones pourraient avoir des difficultés supplémentaires ne figurant pas actuellement dans les éléments qui composent l'échelle des ENE. Par exemple, dans le cadre d'une étude qualitative exploratoire, Luther (2019) a examiné la question de savoir si les Autochtones au Canada avaient vécu des difficultés supplémentaires allant au-delà des dix facteurs évalués sur l'échelle des ENE. Luther (2019) a relevé des éléments de preuve relatifs à cinq thèmes supplémentaires pertinents pour les peuples autochtones : l'exposition à des traumatismes historiques, par exemple les répercussions des politiques et des programmes relatifs à la protection de l'enfance, le cycle de la pauvreté, les perturbations au sein de la collectivité et les bouleversements culturels ainsi que le suicide; l'absence d'accès aux infrastructures et aux services publics, y compris les problèmes relatifs à l'eau, l'absence de services de santé accessibles et les problèmes de logement; le dysfonctionnement de la famille et de la collectivité, comme les expériences de violence, la non-responsabilisation des parents et l'exposition à une criminalité grave; les difficultés liées au genre, comme le harcèlement et les

agressions sexuelles, la violence familiale et les traumatismes associés aux femmes et aux filles autochtones disparues ou assassinées au Canada; la discrimination raciale au niveau de la personne et de la collectivité.

Certains groupes démographiques tels que les groupes racisés ou ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés peuvent également vivre des expériences négatives supplémentaires qui ne figurent pas actuellement parmi les dix éléments composant l'échelle des ENE (Cronholm et coll., 2015; DeLisi et coll., 2017; Finkelhor, Shattuck, Turner et Hamby, 2013; Giovanelli, Reynolds, Mondy et Ou, 2016), laquelle a élaboré à partir d'un échantillon primaire de personnes blanches issues de la classe moyenne (Cronholm et coll., 2015; Felitti et coll., 1998). Par exemple, Cronholm et ses collaborateurs (2015) ont mené une étude pour savoir si l'échelle traditionnelle des ENE mesurait suffisamment bien les difficultés dans un échantillon diversifié sur le plan racial et socioéconomique. Les auteurs ont trouvé des éléments de preuve selon lesquels des expériences négatives supplémentaires, comme être victime de discrimination raciale, vivre dans un quartier dangereux, être victime d'intimidation, être témoin de violence et avoir été placé dans une famille d'accueil, étaient pertinentes pour les participants non blancs. En outre, Cronholm et ses collaborateurs (2015) ont constaté que 13,9 % des participants de leur échantillon n'avaient connu que les catégories élargies des ENE, ce qui donne à penser que l'échelle traditionnelle des ENE aurait sous-estimé l'exposition à des événements négatifs dans l'enfance. Dans l'ensemble, les résultats de l'étude actuelle mettent en relief le taux élevé d'expériences traumatisantes vécues pendant leur enfance par les délinquants canadiens sous responsabilité fédérale; toutefois, il s'agit plutôt d'une sous-estimation, compte tenu du fait qu'il est difficile d'opérationnaliser chacune des dix ENE établies et qu'il est probable que certains sous-groupes, comme les personnes racisées, doivent faire face à des difficultés uniques.

### **Lien avec les résultats négatifs**

De manière générale, l'étude actuelle a montré que le fait d'avoir vécu des expériences négatives dans l'enfance était lié à un certain nombre de résultats négatifs tout au long de la vie. Conformément aux recherches antérieures, l'étude actuelle a révélé que les délinquants ayant des cotes d'ENE plus élevées étaient plus susceptibles d'avoir des problèmes de toxicomanie (Brown et Shillington, 2017; Dube et coll., 2003; Goddard et Pooley, 2019; Levenson, 2016) et étaient plus susceptibles de s'automutiler (Baiden et coll., 2017) que ceux qui n'avaient pas été exposés

à des ENE. Les femmes ayant des cotes d'ENE élevées étaient particulièrement susceptibles d'avoir des taux élevés de toxicomanie et de comportement d'automutilation. En outre, l'étude actuelle appuie également les recherches antérieures qui ont révélé qu'il existe un lien entre l'exposition aux ENE et la récidive (Craig et coll., 2017; De Ravello et coll., 2007; Moore et Tatum, 2016). Selon la présente étude, les hommes comme les femmes étaient plus susceptibles de s'être vu imposer une révocation, toutes raisons confondues, et une révocation à la suite d'une infraction quand la cote d'ENE était élevée.

Les conclusions de la présente étude donnent également un aperçu du lien qui existe entre les ENE et divers facteurs pertinents pour les populations de délinquants. Par exemple, l'étude actuelle a révélé que la cote d'ENE était liée à une probabilité accrue d'avoir à la fois été impliqué dans des incidents en établissement et d'avoir été accusé. Cela est cohérent avec les recherches antérieures qui ont révélé un risque accru d'incidents en établissement parmi les délinquants ayant subi des traumatismes pendant l'enfance (Martin, Eljudupovic, McKenzie et Colman, 2015). En outre, étant donné que les recherches antérieures ont révélé qu'un comportement agressif répété pendant l'incarcération augmentait la probabilité de récidive violente à la libération (Mooney et Daffern, 2015), les délinquants ayant vécu des expériences négatives dans l'enfance représentent des cas complexes pour ce qui est des efforts de réinsertion sociale des délinquants.

La cote d'ENE était également liée à l'abandon d'un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale, ce qui donne à penser que les hommes et les femmes ayant été exposés à des ENE pourraient avoir plus de difficulté à finir un programme pendant qu'ils sont sous la garde du SCC. Ces conclusions concordent avec les recherches ayant révélé que l'exposition aux ENE est liée à l'échec scolaire, au manque d'engagement, à l'absentéisme scolaire et à l'abandon des études dans des échantillons de non-délinquants (Bellis et coll., 2014; Crouch, Radcliff, Hung et Bennett, 2019; Metzler et coll., 2017; Stempel, Cox-Martin, Bronsert, Dickinson et Allison, 2017).

Lorsqu'on examine les répercussions des ENE mesurées dans la présente étude, on constate que les hommes et les femmes ayant une cote d'ENE de zéro étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir des résultats négatifs. Généralement, ceux qui ont été exposés à une ou plusieurs ENE étaient plus susceptibles que ceux ayant une cote de zéro d'avoir eu des résultats négatifs en matière de toxicomanie, d'adaptation à l'établissement et de récidive. Cela concorde

avec les recherches antérieures qui donnent à penser que l'exposition à même une seule ENE augmente de manière significative le risque de résultats négatifs (Brown et coll., 2009; Dong et coll., 2004; Felitti et coll., 1998).

Ensemble, les résultats de la présente étude montrent qu'il existe un lien entre les expériences négatives dans l'enfance et un certain nombre de résultats comportementaux et correctionnels négatifs. Comme il a été précédemment mentionné, le fait de vivre des traumatismes pendant l'enfance peut perturber le développement neurobiologique normal, ce qui à son tour peut entraîner des difficultés relatives au fonctionnement psychologique, émotionnel et social, qui auront des effets durables à l'âge adulte (Bremner, 2006; Cooke et coll., 2021). Le fait d'avoir vécu un stress chronique ou des traumatismes pendant l'enfance est lié au sous-développement des structures du cerveau responsables des fonctions exécutives, de la capacité à prendre des décisions et de la maîtrise de soi et entraîne également le développement excessif des mécanismes de survie, y compris le mécanisme de réponses combat-fuite (Lakner, Santesso, Dywan, O'Leary, Wade et Segalowitz, 2018; Levenson et Willis, 2019; McLaughlin, Conron, Loenen et Gilman, 2009; van der Kolk, 2006). Cela affecte par ricochet la capacité à affronter les situations stressantes à l'âge adulte. Par exemple, McLaughlin et ses collaborateurs (2009) ont constaté que les adultes ayant vécu des expériences négatives dans l'enfance sont plus susceptibles que les adultes qui n'ont pas vécu de telles expériences de percevoir les événements stressants comme étant plus stressants, ce qui donne à penser que la tolérance au stress est plus faible dans ces échantillons. Cela peut être problématique dans le contexte des milieux correctionnels, étant donné que l'incarcération elle-même peut être considérée comme une expérience stressante qui peut souvent donner lieu à un nouveau traumatisme (Levenson et Willis, 2019; Vaswani, Cesaroni et Maycock, 2021). Par exemple, les personnes qui sont en détention doivent surmonter l'isolement, les menaces et les craintes de violence, d'agression et dans certains cas de victimisation ou la réalisation de ces menaces et de ces craintes (Vaswani et coll., 2021). Dans de tels cas, les délinquants peuvent avoir de la difficulté à répondre de manière appropriée aux situations stressantes perçues qui surviennent pendant leur détention en raison du dérèglement de la réponse au stress combiné au sous-développement de la maîtrise de soi et de la capacité de prendre des décisions. En outre, les lacunes dans ce domaine peuvent amener une personne à adopter des mécanismes d'adaptation médiocres ou inappropriés pour surmonter le stress. Cela peut comprendre les actes autodestructeurs (p. ex. toxicomanie et

automutilation) et destructeurs (p. ex. implication dans des incidents en établissement et récidive); ces comportements émergent souvent à la suite d'un traumatisme (Covington, 2008; Levenson et Willis, 2019; Vaughn, Salas-Wright, DeLisi et Larson, 2015). Par conséquent, il est nécessaire de fournir des interventions appropriées pour atténuer les effets des ENE, en particulier avec les populations de délinquants.

### **Atténuer les effets des ENE sur les résultats négatifs**

Des efforts de prévention et d'intervention sont nécessaires pour atténuer les effets des ENE tout au long du développement et jusqu'à l'âge adulte (De Ravello et coll., 2008; Felitti et coll., 1998). Un certain nombre de stratégies d'intervention primaires et secondaires ont été conçues dans le but de composer avec les ENE aux niveaux social, collectif et individuel dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des services sociaux, de la justice et de la diminution de la pauvreté (CDC, 2020; IRSC, 2019). Même si les interventions correctionnelles tendent à se concentrer d'abord sur la personne, il faut mettre en œuvre des stratégies aux niveaux social et collectif pour assurer la prévention. Aux États-Unis, les CDC (2019b) recommandent six grandes stratégies pour composer avec les expériences négatives dans l'enfance et les prévenir :

1. Renforcer les stratégies visant à composer avec les expériences négatives dans l'enfance et les prévenir. Cela comprend le renforcement du soutien économique des familles par la mise en œuvre de crédits d'impôt et de subventions des services de garde d'enfants et une offre de salaires décentes pour accroître la sécurité financière des familles.
2. Faire la promotion des normes sociales qui protègent contre la violence. Cela peut passer par des campagnes publiques en matière d'éducation, l'adoption de lois pour prévenir les châtiments corporels, l'utilisation d'approches du témoin et l'inclusion des hommes et des garçons dans la prévention de la violence.
3. Assurer un « bon départ » aux enfants au moyen de visites pendant la petite enfance visant à fournir des informations, du soutien aux fournisseurs de soins et de la formation concernant le développement de l'enfant ainsi que d'un plus grand accès aux services de garde et aux programmes de soutien préscolaire.
4. Utiliser les approches d'apprentissage socio-psychologique pour enseigner les compétences interpersonnelles et les compétences parentales; utiliser les approches

- des relations familiales pour enseigner les compétences relatives aux relations familiales saines.
5. Avoir recours au mentorat parascolaire pour mettre les enfants et les jeunes en relation avec des adultes prosociaux et les exposer à des activités prosociales.
  6. Mettre en place des stratégies d'intervention pour atténuer les conséquences immédiates et à long terme des ENE. Il peut s'agir d'améliorer les soins primaires afin de reconnaître l'exposition aux ENE, d'aiguiller les gens vers des interventions et du soutien ou d'utiliser les services axés sur les victimes tels que les lignes d'assistance, les interventions en cas de crise et l'aide au logement.

Les interventions et les traitements offerts principalement au niveau individuel dans les milieux correctionnels peuvent atténuer davantage les résultats négatifs associés aux ENE. À ce niveau, l'adoption d'interventions et de soins tenant compte des traumatismes est une stratégie d'atténuation importante (Covington, 2008; Levenson et Willis, 2019). Le recours à des soins tenant compte des traumatismes fournit une approche plus globale pour comprendre les voies menant au comportement criminel parce qu'elle cherche à fournir des interventions qui reconnaissent les effets des expériences traumatisantes passées, y compris l'adoption de comportements mal adaptés, et qu'elle le fait dans un environnement sûr, respectueux et empreint de compassion (voir Levenson, 2014; Levenson et Willis, 2019; Miller et Najavits). La mise en œuvre de soins tenant compte des traumatismes, en particulier dans les milieux correctionnels, va au-delà des interventions correctionnelles spécifiques pour favoriser un environnement correctionnel qui met l'accent sur la réadaptation, soutient le changement et vise activement à éviter que les délinquants ne soient de nouveau traumatisés (Levenson, 2014; Levenson et Willis, 2019). Les chercheurs Levenson et Willis (2019) examinent quatre principes de base de la mise en œuvre de soins tenant compte des traumatismes dans les milieux correctionnels : 1) comprendre la fréquence des traumatismes dans les milieux correctionnels et leurs répercussions sur le comportement actuel; 2) reconnaître les symptômes des traumatismes, y compris l'adoption de mécanismes d'adaptation inappropriés et les déficits au chapitre du fonctionnement social, émotionnel et psychologique; 3) adopter des politiques, des procédures et des pratiques qui intègrent les connaissances sur les traumatismes; 4) s'efforcer d'éviter de nouveaux traumatismes dans les interventions correctionnelles. À l'heure actuelle, le SCC dispose d'un certain nombre de stratégies permettant de composer avec la fréquence élevée des



traumatismes chez les délinquants et d'évaluer certaines expériences négatives dans l'enfance afin de définir les risques dynamiques et cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes; il dispose également d'interventions et de programmes tenant compte des traumatismes. En 2010, le SCC a mis en œuvre un modèle exhaustif de programmes correctionnels pour délinquantes (PCD) et de programmes correctionnels pour délinquantes autochtones (PCDA) qui tiennent compte des traumatismes et du genre et, dans le cas des PCDA, qui sont bien adaptés à la culture. En particulier, ces programmes répondent à un certain nombre de besoins qui sont pertinents pour les femmes, autochtones ou non, liés par exemple à la toxicomanie, aux antécédents de traumatisme et de victimisation, aux problèmes de santé mentale et à l'automutilation. Les recherches ont révélé que la participation aux programmes qui tiennent compte des traumatismes et du genre et qui sont adaptés à la culture donne de meilleurs résultats après traitement, comme la réduction des besoins liés aux facteurs criminogènes (Harris, Thompson et Derkzen, 2015; Derkzen, Harris et Wardrop, 2017; Wardrop et Pardoel, 2019) et la réduction de la récidive (Derkzen et coll., 2017). En particulier, ces programmes aident les femmes à définir le rôle du traumatisme, comme les ENE, dans leur comportement. En ce qui concerne les bénéficiaires des traitements, Wardrop et Pardoel (2019) ont constaté que les femmes ayant des problèmes de toxicomanie avaient acquis, après avoir participé aux programmes, une meilleure compréhension du lien entre leur toxicomanie et les traumatismes subis et étaient davantage en mesure de mettre en place des mécanismes d'adaptation plus sains pour réduire le risque de consommation de substances intoxicantes à l'avenir.

Le SCC offre également aux délinquants autochtones des programmes adaptés à la culture, y compris des programmes correctionnels propres aux Autochtones qui reflètent leur culture et qui intègrent les facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones. Par exemple, le volet autochtone du Module de programme correctionnel intégré (MPCI) permet de cibler les besoins liés aux facteurs criminogènes au moyen de l'apprentissage social et de stratégies cognitivocomportementales. Le volet autochtone comprend des interventions adaptées à la culture qui font le lien entre les divers effets des antécédents sociaux des Autochtones sur la vie des délinquants autochtones. Ce programme explore l'histoire des Autochtones et le bouleversement de la culture ainsi que les effets intergénérationnels des traumatismes et les moyens de les surmonter. Les autres services et interventions adaptés à la culture accessibles aux hommes et aux femmes autochtones, ou aux délinquants non autochtones qui souhaitent suivre le

chemin de la guérison traditionnelle, comprennent les pavillons de ressourcement autochtones, les initiatives des Sentiers autochtones, les mises en liberté en vertu des articles 81 et 84 et les centres d'intervention pour Autochtones. L'objectif sous-jacent de toutes ces initiatives est d'aider les délinquants autochtones à réussir leur réinsertion dans la collectivité (SCC, 2019).

En plus des programmes et des interventions, le SCC offre une formation adaptée au genre et à la culture au personnel qui travaille avec les délinquants autochtones et les délinquantes. Le personnel de tous les établissements reçoit une formation sur les antécédents sociaux des Autochtones et les effets continus sur les délinquants autochtones de la violence historique et des traumatismes. De plus, le SCC offre aux intervenants de première ligne, aux sœurs aînées et aux conseillers en comportement qui travaillent dans les établissements pour délinquantes une formation adaptée au genre (Nolan, Harris et Derkzen, 2017). La Formation axée sur les femmes – Programme d'orientation (FAFPO) vise à transmettre au personnel des informations sur les besoins particuliers des délinquantes, y compris en ce qui concerne la toxicomanie, la santé mentale, l'automutilation et le suicide, la violence envers les enfants, les traumatismes et la manière de survivre à la violence familiale. Ces composantes de la formation ciblent non seulement les expériences négatives dans l'enfance auxquelles les femmes peuvent avoir été exposées (p. ex. la violence envers les enfants, la manière de survivre à la violence familiale), mais également les résultats négatifs liés à l'exposition aux ENE (p. ex. automutilation et toxicomanie).

Même si le SCC dispose déjà d'un certain nombre de stratégies ciblant les traumatismes des délinquants, la fréquence élevée des ENE, établie dans l'étude actuelle, souligne l'importance d'un modèle correctionnel tenant compte des traumatismes. Cela est particulièrement important pour les délinquants de sexe masculin, puisque les hommes ont souvent tendance à être écartés des soins tenant compte des traumatismes, la plupart des interventions correctionnelles ciblant essentiellement les risques criminogènes (Vaswani et coll., 2021). Cela peut se faire si l'on veille à ce que les interventions correctionnelles tiennent compte des antécédents de traumatismes des délinquants et des causes profondes des facteurs de risque et de besoin dynamiques et si l'on considère que l'exposition à des ENE comme une possible entrave à la réceptivité dans les programmes correctionnels et éducatifs et dans les interventions en matière d'emploi. Il faut aussi faire la promotion d'un environnement correctionnel sûr, dans lequel les délinquants peuvent parler de leur histoire, soutenir les services de santé mentale et

psychologiques offerts aux délinquants et s'assurer que le personnel correctionnel comprend le rôle des événements traumatisants dans le cycle de la délinquance et en tant qu'obstacles à un traitement efficace.

### **Orientations futures**

Dans l'ensemble, la présente étude a révélé que l'exposition aux expériences négatives dans l'enfance est liée à un certain nombre de résultats en établissement et de résultats correctionnels négatifs chez les délinquants et les délinquantes sous responsabilité fédérale et que ceux qui ont été exposés à plusieurs ENE présentent plus fréquemment des résultats négatifs à l'âge adulte. Même si la présente étude établit une base pour comprendre comment les ENE influencent la population de délinquants sous responsabilité fédérale, il existe des pistes de recherche futures que nous pouvons explorer pour approfondir notre compréhension.

L'étude actuelle a pu mesurer quatre expériences négatives dans l'enfance englobant l'échelle traditionnelle de dix éléments des ENE. On ne sait pas clairement si les facteurs autres relatifs aux ENE qui n'ont pas été évalués dans la présente étude, comme la séparation ou le divorce des parents et la maladie mentale dans la famille, sont également associés à de mauvais résultats correctionnels. Il est possible que les facteurs d'ENE non évalués contribuent de manière unique au risque d'avoir de mauvais résultats, en plus des facteurs relatifs aux ENE qui ont déjà été évalués dans la présente étude. En effet, les recherches sur le lien entre l'exposition aux ENE et la récidive ont révélé une relation dose-effet, de sorte que les cotes d'ENE les plus élevées sont associées à un risque accru d'infraction et de récidive (De Ravello et coll., 2007; Moore et Tatum, 2016). Confirmer l'association entre les dix facteurs relatifs aux ENE et les résultats en établissement et dans la collectivité pourrait favoriser l'amélioration de l'évaluation des délinquants et fournir des informations supplémentaires sur la façon dont l'exposition à des expériences négatives dans l'enfance devrait être prise en compte dans les milieux correctionnels. Par conséquent, les recherches futures devraient examiner les dix facteurs relatifs aux ENE pour définir leur pertinence au regard des résultats correctionnels.

Une autre piste pour des recherches futures consisterait à cerner des expériences négatives dans l'enfance qui ne figurent pas encore sur l'échelle traditionnelle des ENE à dix éléments mais qui pourraient être pertinentes pour la population de délinquants. L'une des critiques que l'on pourrait formuler à propos de l'échelle traditionnelle des ENE est qu'elle ne tient pas compte des autres événements traumatisants auxquels les enfants, en particulier les

enfants racisés, peuvent être exposés. Par conséquent, les dernières recherches proposent d'utiliser des catégories d'ENE élargies et diversifiées pour obtenir une vue d'ensemble des difficultés, y compris la victimisation par les pairs, l'isolement par les pairs, l'exposition à la violence dans la collectivité et un statut socioéconomique modeste (voir Finkelhor et coll., 2013; Finkelhor, Shattuck, Turner et Hamby, 2015) ainsi que le racisme ou la discrimination, entre autres (Cronholm et coll., 2015). Cependant, on ne sait pas clairement si l'ajout d'ENE élargies est également pertinent pour les populations de délinquants ou si les catégories d'ENE élargies sont liées à la récidive.

### **Conclusions**

Dans l'ensemble, l'étude actuelle indique que la majorité des délinquants sous responsabilité fédérale ont vécu des expériences négatives dans l'enfance et que ces expériences sont associées à un certain nombre de résultats négatifs. Compte tenu de la fréquence élevée de l'association avec la toxicomanie, l'adaptation à l'établissement et la récidive, il est essentiel que le SCC continue de fournir aux délinquants et aux délinquantes des interventions et des programmes tenant compte des traumatismes. Étant donné que l'étude actuelle n'a pu mesurer que quatre des dix expériences négatives définies, il faudra évaluer davantage l'exposition aux ENE des délinquants sous responsabilité fédérale et les liens avec les résultats correctionnels. Comprendre l'exposition des délinquants aux ENE peut aider à la gestion de cas et servir dans les traitements tenant compte des traumatismes pendant que les délinquants sont sous la responsabilité du SCC.

## Références

- Anda, R.F., A. Butchart, V.J. Felitti et D.W. Brown (2010). « Building a framework for global surveillance of the public health implications of adverse childhood experiences », *American Journal of Preventive Medicine*, 39(1), 93-98.
- Baiden, P., S.L. Stewart et B. Fallon (2017). « The role of adverse childhood experiences as determinates of non-suicidal self-injury among children and adolescents referred to community and in-patient mental health settings », *Child Abuse & Neglect*, 69, 163-176, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.04.011>.
- Basto-Pereira, M., A. Miranda, S. Ribeiro et Â. Maia (2016). « Growing up with adversity: From juvenile justice involvement to criminal persistence and psychosocial problems in young adulthood », *Child Abuse & Neglect*, 62, 63-75, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.10.011>.
- Bellis, M.A., H. Lowey, N. Leckenby, K. Hughes et D. Harrison (2014). « Adverse childhood experiences: retrospective study to determine their impact on adult health behaviours and health outcomes in a UK population », *Journal of Public Health*, 36(1), 81-91, <https://doi.org/10.1093/pubmed/fdt038>.
- Björkenstam, E., A. Hjern, C. Björkenstam et K. Kosidou (2017). « Association of cumulative childhood adversity and adolescent violent offending with suicide in early adulthood », *JAMA Psychiatry*, 75(2), 185-193, <https://doi.org/10.1001/jamapsychiatry.2017.3788>.
- Bombay, A., K. Matheson et H. Anisman (2014). « The intergenerational effects of Indian residential schools: Implications for the concept of historical trauma », *Transcultural Psychiatry*, 51, 320-338, <https://doi.org/10.1177/1363461513503380>.
- Bremner, J.D. (2006). « Traumatic stress: Effects on the brain », *Dialogues in Clinical Neuroscience*, 8(4), 445-461, <https://doi.org/10.31887/DCNS.2006.8.4/jbremner>.
- Brown, D.W., R. Anda, H. Tiemeier, V.J. Felitti, V.J. Edwards et W.H. Giles (2009). « Adverse childhood experiences and the risk of premature mortality » *American Journal of Preventive Medicine*, 37(5), 389-396, <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2009.06.021>.
- Brown, S.M. et A.M. Shillington (2017). « Childhood adversity and the risk of substance use and delinquency: The role of protective adult relationships », *Child Abuse and Neglect*, 63, 211-221. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.11.006>.

- Burke, N.J., J.L. Hellman, B.G. Scott, C.F. Weems et V.G. Carrion (2011). « The impact of adverse childhood experiences on an urban pediatric population », *Child Abuse & Neglect*, 35, 408-413. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.02.006>.
- Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (2020). *Adverse Childhood Experiences Prevention Strategies*, département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis, <https://www.cdc.gov/violenceprevention/childabuseandneglect/acestudy/prevention.html>.
- Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (2019b). *About the CDC-Kaiser ACE Study*, département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis, <https://www.cdc.gov/violenceprevention/childabuseandneglect/acestudy/about.html>.
- Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (2019b). Preventing adverse childhood experiences (ACEs): Leveraging the best available evidence, <https://cdc.gov/violenceprevention/pdf/preventingACES.pdf>.
- Clements-Nolle, K., M. Wolden et J. Bargmann-Losche (2009). « Childhood trauma and risk for past and future suicide attempts among women in prison », *Women's Health Issues*, 19, 185-192, <https://doi.org/10.1016/j.whi.2009.02.002>.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada*, Winnipeg : Centre national pour la vérité et la réconciliation.
- Cook, S.L., S.G. Smith, C.P. Tusher et J. Raiford (2005). « Self-reports of traumatic events in a random sample of incarcerated women », *Women & Criminal Justice*, 16, 107-126, [https://doi.org/10.1300/J012v16n01\\_05](https://doi.org/10.1300/J012v16n01_05).
- Courtney, D. et T. Maschi (2013). « Trauma and stress among older adults in prison: Breaking the cycle of silence », *Traumatology*, 19(1), 73-81, <https://doi.org/10.1177/1534765612437378>.
- Covington, S.S. (2008). « Women and addiction: A trauma-informed approach », *Journal of Psychoactive Drugs*, 40, 377-385, <https://doi.org/10.1080/02791072.2008.10400665>.
- Craig, J.M., A.R. Piquero, D.P. Farrington et M.M. Ttofi (2017). « A little early risk goes a long bad way: Adverse childhood experiences and life-course offending in the Cambridge study », *Journal of Criminal Justice*, 53, 34-45, <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjust.2017.09.005>.

- Cronholm, P.F., C.M. Forke, R. Wade, M.H. Bair-Merritt, M. Davis et J.A. Fein (2015). « Adverse childhood experiences: Expanding the concept of adversity », *American Journal of Preventative Medicine*, 49(3), 354-361, <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2015.02.001>.
- Crouch, E., E. Radcliffe, P. Hung et K. Bennet (2019). « Challenges to school success and the role of adverse childhood experiences », *Academic Pediatrics*, 19(8), 899-907, <https://doi.org/10.1016/j.acap.2019.08.006>.
- Dannowski, U., A. Stuhmann, V. Beutelmann, P. Zwanzger, T. Lenzen et H. Kugel (2012). « Limbic scars: Long-term consequences of childhood maltreatment revealed by functional and structural magnetic resonance imaging », *Biological Psychiatry*, 71(4), 286-293, <https://doi.org/10.1016/j.biopsuc.2011.10.021>.
- De Ravello, L., J. Abeita, et P. Brown (2007). « Breaking the cycle/mending the hoop: Adverse childhood experiences among incarcerated American Indian/Alaska Native women in New Mexico », *Health Care for Women International*, 29, 300-315, <https://doi.org/10.1080/07399330701738366>.
- DeLisi, M., J. Alcalá, A. Kusow, A. Hochstetler, M. H. Heirigs et M.T. Baglivio (2017). « Adverse childhood experiences, commitment offense, and race/ethnicity: Are the effects crime-, race-, and ethnicity-specific? », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14, 331, <https://doi.org/10.3390/ijerph14030331>.
- Derksen, D., A. Harris et K. Wardrop (2017). *Évaluation des résultats des Programmes correctionnels pour délinquants autochtones (PCDA) (rapport de recherches R-391)*, Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.
- Dierkhising, C.B., S.J. Ko, B. Woods-Jaeger, E.C. Briggs, R. Lee et R.S. Pynoos (2013). « Trauma histories among justice-involved youth: findings from the National Child Traumatic Stress Network », *European Journal of Psychotraumatology*, 4, <https://doi.org/10.3402/ejpt.v4i0.20274>.
- Dong, M., R.F. Anda, V.J. Felitti, S.R. Dube, D.F. Williamson et W. H. Giles (2004). « The interrelatedness of multiple forms of childhood abuse, neglect, and household dysfunction », *Child Abuse & Neglect*, 28(7), 771-784, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.01.008>.

- Dube, S.R., V.J. Felitti, M. Dong, D.P. Chapman, W.H. Giles et R.F. Anda (2003). « Childhood Abuse, neglect, and household dysfunction and the risk of illicit drug use: The adverse childhood experiences study », *Pediatrics*, 111(3), 564-572, <https://doi.org/10.1542/peds.111.3.564>.
- Duke, N.N., S.L. Pettingell, B.J. McMorris et I.W. Borowsky (2010). « Adolescent violence perpetration: Associations with multiple types of adverse childhood experiences », *Pediatrics*, 125, 778-786, <https://doi.org/10.1542/peds.2009-0597>.
- Finkelhor, D., A. Shattuck, H. Turner et S. Hamby (2013). « Improving the Adverse Childhood Experiences study scale », *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 167(2), 70-75, <https://doi.org/10.1001/jamapediatrics.2013.420>.
- Finkelhor, D., A. Shattuck, H. Turner et S. Hamby (2015). « A revised inventory of adverse childhood experiences », *Child Abuse & Neglect*, 48, 13-21, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.07.011>.
- Fox, B.H., N. Perez, E. Cass, M.T. Baglivio et N. Epps (2015). « Trauma changes everything: Examining the relationship between adverse childhood experiences and serious, violent, and chronic juvenile offenders », *Child Abuse & Neglect*, 46, 163-173, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.01.011>.
- Giovanelli, A., A.J. Reynolds, C.F. Mondt et S. Ou (2016). « Adverse childhood experiences and adult well-being in a low-income, urban cohort », *Pediatrics*, 37(4), <https://doi.org/10.1542/peds.201-4016>.
- Goddard, T. et J.A. Pooley (2019). « The impact of childhood abuse on adult male prisoners: A systemic review », *Journal of Police and Criminal Psychology*, 34, 215-230, <https://doi.org/10.1007/s11896-018-9260-6>.
- Hackett, C., D. Feeny et E. Tompa (2016). « Canada's residential school system: Measuring the intergenerational impact of familial attendance on health and mental health outcomes », *Journal of Epidemiology and Community Health*, 70, 1096-1105, <https://doi.org/10.1136/jech-2016-207380>.
- Harris, A., J. Thompson et D. Derkzen (2015). *Évaluation des Programmes correctionnels pour les délinquantes* (rapport de recherche R-374), Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.
- Harlow, C.W. (1999). *Prior abuse reported by inmates and probationers*, département de la



- Justice des États-Unis, <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/parip.pdf>.
- Hilton, N.Z., E. Ham et M.M. Green (2016). « Adverse childhood experiences and criminal propensity among intimate partner violence offenders », *Journal of Interpersonal Violence*, 34(19), 4137-4161, <https://doi.org/10.11177/0886260516674943>.
- Howell, K.H., L.E. Miller-Graff, L.E. Schwartz et S.A. Graham-Bermann (2017). « The relationship between types of childhood victimisation and young adulthood criminality », *Criminal Behaviour and Mental Health*, 27, 341-353, <https://doi.org/10.1002/cbm.2002>.
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) (2019). *Intégrer la prévention des expériences négatives dans l'enfance (ENE) aux politiques et aux programmes*, <https://cihr-irsc.gc.ca/f/51803.html>.
- Johnstone, J.M., J.D. Carter, S.E. Luty, R.T. Mulder, C.M. Frampton et P.R. Joyce (2016). « Childhood predictors of lifetime suicide attempts and non-suicidal self-injury in depressed adults », *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*, 50, 135-144, <https://doi.org/10.1177/0004867415585581>.
- Kessler, R.C., K.A. McLaughlin, J.G. Green, M.J. Guber, N.A. Sampson et D.R. Williams (2010). « Childhood adversities and adult psychopathology in the WHO world mental health surveys », *The British Journal of Psychiatry*, 197, 378-385, <https://doi.org/10.1192/bjp.bp.110.080499>.
- Lackner, C.L., D.L. Santesso, J. Dywan, D.D. O'Leary, T.J. Wade et S.J. Segalowitz (2018). « Adverse childhood experiences are associated with self-regulation and the magnitude of the error-related negativity difference », *Biological Psychology*, 132, 244-251, <https://doi.org/10.1016/j.biopsycho.2018.01.006>.
- Leban, L. et C.L. Gibson (2019). « The role of gender in the relationship between adverse childhood experiences and delinquency and substance use in adolescence », *Journal of Criminal Justice*, 66, <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2019.101637>.
- Levenson, J. (2014). « Incorporating trauma-informed care into evidence-based sex offender treatment », *Journal of Sexual Aggression*, 20, 9-22, <https://doi.org/10.1080/13552600.2013.861523>.
- Levenson, J., et M. Grady (2016). « Childhood adversity, substance abuse, and violence: Implications for trauma-informed social work practice », *Journal of Social Work Practice in the Addictions*, 16, 24-45, <https://doi.org/10.1080/1533256X.2016.1150853>.

- Levenson, J.S. et K.M. Socia (2015). « Adverse childhood experiences and arrest patterns in a sample of sexual offenders », *Journal of Interpersonal Violence*, 31(10), 1883-1911, <https://doi.org/10.1177/0886260515570751>.
- Luther, A. (2019). *Developing a more culturally appropriate approach to surveying adverse childhood experiences among Indigenous Peoples in Canada* [thèse de maîtrise, Université de Waterloo]. Université de Waterloo, UWSpace, <http://hdl.handle.net/10012/14478>.
- Lynch, M., J. Buckman et L. Krenske (2003). « Youth justice: Criminal trajectories », *Trends and Issues in Crime & Criminal Justice*, 265, 1-6.
- Martin, M.S., G. Eljdupovic, K. McKenzie et I. Colman (2015). « Risk of violence by inmates with childhood trauma and mental health needs », *Law and Human Behavior*, 39(6), 614-623, <https://doi.org/10.1037/lhb0000149>.
- Maschi, T., J. Baer, M.B. Morissey et C. Moreno (2012). « The aftermath of childhood trauma on late life mental and physical health: A review of the literature », *Traumatology*, 19(1), 49-64, <https://doi.org/10.1177/1534765612437377>.
- Messina, N., C. Grella, W. Burdon et M. Prendergast (2007). « Childhood adverse events and current traumatic distress: A comparison of men and women drug-dependent prisoners », *Criminal Justice and Behaviour*, 34, 1385-1401, <https://doi.org/10.1177/0093854807305150>.
- Metzler, M., M.T. Merrick, K. Klevens, K.A. Ports et D.C. Ford (2017). « Adverse childhood experiences and life opportunities: Shifting the narrative », *Child and Youth Services Review*, 72, 141-149, <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2016.10.021>.
- Miller, N.A. et L.M. Najavits (2012). « Creating trauma-informed correctional care : A balance of goals and environment », *European Journal of Psychotraumatology*, 3(1), <https://doi.org/10.3402/ejpt.v3i0.17246>.
- Moon-Riley, K.C., J.L. Copeland, G.A.S. Metz et C.L. Currie (2019). « The biological impacts of Indigenous residential school attendance on the next generation », *SSM Population Health*, 7, 100343, <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2018.100343>.
- Mooney, J. et M. Daffern (2015). « The relationship between aggressive behaviour in prison and violent offending following release », *Psychology, Crime & Law*, 21(4), 314-329, <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.989163>.

- Moore, M.D. et A.W. Tatum (2016). « Adverse childhood experiences and offender risk to re-offend in the United States: A quantitative examination », *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 11, 148-158.
- Nolan, A., A. Harris et D. Derkzen (2017). *Évaluation de la Formation axée sur les femmes – Programme d’orientation (FAFPO)* (rapport de recherche R-385), Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.
- Reavis, J.A., J. Looman, K.A. Franco et B. Rojas (2013). « Adverse childhood experiences and adult criminality: How long must we live before we possess our own lives? », *The Permanente Journal*, 17(2), 44-48, <https://doi.org/10.7812/TPP/12-072>.
- Reckdenwald, A., C. Mancini et E. Beauregard (2013). « The cycle of violence: Examining the impact of maltreatment early in life on adult offending », *Violence and Victims*, 28(3), 466-482, <https://doi.org/10.1891/0886-6708.VV-D-12-00054>.
- Rossegger, A., N. Wetli, F. Urbaniok, T. Elbert, F. Cortoni et J. Endrass (2009). « Women convicted for violent offences: Adverse childhood experiences, low level of education and poor mental health », *BMC Psychiatry*, 9, 81, <https://doi.org/10.1186/1471-244X-9-81>.
- Roxburgh, S. et K.R. MacArthur (2014). « Childhood adversity and adult depression among the incarcerated: Differential exposure and vulnerability by race/ethnicity and gender », *Child Abuse & Neglect*, 38, 1409-1420, <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.02.007>.
- Service correctionnel du Canada (2019). *Services correctionnels pour Autochtones*, <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-index-fr.shtml>.
- Stempel, H., M. Cox-Martin, M. Bronsert, L.M. Dickinson et M.A. Allison (2017). « Chronic school absenteeism and the role of adverse childhood experiences », *Academic Pediatrics*, 17(8), 837-843. <https://doi.org/10.1016/j.acap.2017.09.013>.
- Stewart, L.A., A. Nolan, J. Thompson et J. Power (2017a). « Social determinants of health among Canadian inmates », *International Journal of Prisoner Health*, 14, 4-15, <https://doi.org/10.1108/IJPH-08-2016-0038>.
- Stewart, L.A., K. Wardrop, G. Wilton, J. Thompson, D. Derkzenet, L. Motiuk (2017b). *Fiabilité et validité de l’Instrument de définition et d’analyse des facteurs dynamiques, révisé*, (rapport de recherche R-395), Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.
- Teague, R., P. Mazerolle, M. Legosz et J. Sanderson (2008). « Linking childhood exposure to

- physical abuse and adult offending: Examining mediating factors and gendered relationships », *Justice Quarterly*, 25, 313-348, <https://doi.org/10.1080/07418820802024689>.
- Teicher, M. H., S.L. Andersen, A. Polcari, C.M. Anderson, C.P. Navalta et D.M. Kim (2003). « The neurobiological consequences of early stress and childhood maltreatment », *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, 27(1), 33-44, [https://doi.org/10.1016/S0149-7634\(03\)00007-1](https://doi.org/10.1016/S0149-7634(03)00007-1).
- Toombs, E. (2021). *Examining adverse childhood experiences in a First Nations treatment-seeking population* [dissertation doctorale non publiée], Université Lakehead.
- Vaswani, N., C. Cesaroni et M. Maycock (2021). « Incarcerated young men and boys: Trauma, masculinity and the need for trauma-informed, gender sensitive correctional care », dans A. Cox et L.S. Abrams (coll.), *The palgrave international handbook of youth imprisonment*, Palgrave Macmillan; Cham, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-68759-5>.
- Vaughn, M.G., C.P. Salas-Wright, M. DeLisi et M. Larson (2015). « Deliberate self-harm and the nexus of violence, victimization, and mental health problems in the United States », *Psychiatry Research*, 28, 588-595, <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2014.11.041>.
- van der Kolk, B.A. (2006). « Clinical implications of neuroscience research in PTSD », *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1071, 277-293, <https://doi.org/10.1196/annals.1364.022>.
- Wardrop, K. et K. Pardoel (2019). *Examen des changements dans les niveaux des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la participation aux programmes correctionnels chez les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral* (rapport de recherche R-422), Ottawa (Ont.) : Service correctionnel du Canada.

## Annexe A : Résultats supplémentaires

Tableau A1

*Données démographiques et renseignements sur la peine pour les hommes et les femmes selon la cote des expériences négatives dans l'enfance*

		Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
		0		1		2		3		4	
		%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Tous les hommes											
Données démographiques											
	Âge à la mise en liberté (moyen et par type)	46,0	13,9	42,4	12,4	41,6	11,7	42,1	11,3	38,6	10,0
	A un partenaire	48,6	2 113	40,7	2 358	41,2	1 795	39,3	1 786	39,6	884
	Diplôme d'études secondaires ou équivalent	40,5	1 687	30,3	1 758	25,0	1 115	21,2	998	18,0	421
Peine totale											
	Durée indéterminée	0,1	3	0,2	10	0,1	3	0,1	4	0,04	1
	Trois ans ou moins	39,1	1 723	48,7	2 908	50,5	2 301	53,0	2 533	51,8	1 230
	Plus de trois ans	60,9	2 683	51,1	3 054	49,5	2 257	46,9	2 244	48,1	1 142

Tableau A1 (suite)

		Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
		0		1		2		3		4	
		%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Type d'infraction											
	Avec violence	50,3	2 216	55,0	3 286	58,9	2 688	60,7	2 901	63,1	1 498
	Sans violence	49,7	2 193	45,0	2 686	41,1	1 873	39,3	1 880	36,9	875
Évaluation des risques											
risque statique											
	Faible	17,1	75	9,2	550	5,0	226	3,0	141	1,8	42
	Moyen	53,1	2 340	48,8	2 915	44,5	2 028	37,2	1 778	31,7	752
	Élevé	29,8	1 315	42,0	2 507	50,6	2 307	59,9	2 862	66,5	1 579
Besoins dynamiques											
	Faible	13,9	612	5,1	305	2,0	93	0,6	29	0,5	12
	Moyen	50,4	2 220	39,6	2 367	29,1	1 326	23,5	1 121	17,4	413
	Élevé	35,8	1 577	55,3	3 300	68,9	3 142	76,0	3 631	82,1	1 948
Type de mise en liberté											
	Discretionnaire	55,6	2 451	43,6	2 602	32,7	1 492	27,7	1 326	21,2	502
	Non discretionnaire	44,4	1 958	56,4	3 370	67,3	3 069	72,3	3 455	78,9	1 871

Tableau A1 (suite)

		Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
		0		1		2		3		4	
		%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
<b><u>Toutes les femmes</u></b>											
Données démographiques											
	Âge (moyen et par type)	44,9	12,9	41,5	10,7	41,0	11,2	39,5	9,7	37,8	9,1
	A un partenaire	28,7	51	31,9	66	29,4	85	32,2	96	26,6	69
	Diplôme d'études secondaires ou équivalent	56,4	101	44,6	91	38,7	115	26,0	79	16,5	44
Peine totale											
	Durée indéterminée	1,1	2	1,4	3	0	0	1,0	3	1,1	3
	Trois ans ou moins	42,5	77	58,8	124	57,2	170	62,5	192	66,8	179
	Plus de trois ans	56,4	102	39,8	84	42,8	127	36,5	112	32,1	86
Type d'infraction											
	Avec violence	30,9	56	45,5	96	53,9	160	59,3	182	69,8	187
	Sans violence	69,1	125	54,5	115	46,1	137	40,7	125	30,2	81

Tableau A1 (suite)

		Cote d'expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
		0		1		2		3		4	
		%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>
Évaluation des risques											
Risque statique											
	Faible	44,8	81	28,4	60	15,8	47	11,1	34	11,9	32
	Moyen	37,6	68	52,6	111	55,9	166	54,1	166	44,8	120
	Élevé	17,7	32	19,0	40	28,3	84	34,9	107	43,3	116
Besoins dynamiques											
	Faible	27,1	49	9,0	19	2,4	7	1,3	4	0	0
	Moyen	53,0	96	48,3	102	39,4	117	30,6	94	15,3	41
	Élevé	19,9	36	42,7	90	58,3	173	68,1	209	84,7	227
Type de mise en liberté											
	Discrétionnaire	70,7	128	65,9	139	57,2	170	48,9	150	40,3	108
	Non discrétionnaire	29,3	53	34,1	72	42,8	127	51,1	157	59,7	160



Tableau A2

*Pourcentage et nombre d'hommes et de femmes affiliés à un groupe menaçant la sécurité (GMS)*

	Cote des expériences négatives dans l'enfance (ENE)									
	0		1		2		3		4	
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Tous les hommes	10,7	470	9,1	544	10,8	491	11,1	529	18,9	449
Hommes blancs	7,7	189	5,1	184	5,6	142	5,3	119	9,3	76
Hommes autochtones	12,2	27	15,5	122	17,8	169	17,3	257	25,1	252
Hommes noirs	22,0	155	21,0	114	23,7	72	17,5	27	29,8	14
Autres hommes	9,8	99	12,4	124	13,7	108	14,2	126	21,3	107
Toutes les femmes	6,1	11	†	†	2,4	7	4,2	13	7,8	21

Note : † = Information supprimée lorsque le nombre est inférieur à 5.

## **Annexe B : Mesures utilisées pour opérationnaliser les expériences négatives dans l'enfance (ENE)**

### **Évaluation initiale du délinquant**

On a relevé un certain nombre d'éléments reflétant les facteurs relatifs aux ENE dans les informations recueillies dans le cadre de l'Évaluation initiale du délinquant (EID). L'EID est effectuée à l'admission dans un établissement fédéral et permet de rassembler des informations sur les antécédents criminels d'un délinquant (p.ex. information sur l'infraction et la peine) et des renseignements sociodémographiques (p. ex. besoins relatifs aux facteurs dynamiques). Les informations sont recueillies pour contribuer à l'élaboration du programme correctionnel du délinquant (Directive du commissaire (DC) 705).

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – version révisée (IDAFD-R)

L'IDAFD-R est une composante de l'EID qui sert à évaluer le niveau des besoins liés aux facteurs dynamiques du délinquant dans les sept domaines suivants : l'emploi et l'éducation, les relations conjugales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, le comportement dans la collectivité, la vie personnelle et affective et l'attitude générale. Les besoins des délinquants dans ces domaines sont évalués à l'aide de 100 indicateurs dichotomiques cotés « présents » ou « absents ». On a identifié à partir de l'IDAFD-R sept éléments qui reflètent les facteurs relatifs aux ENE : lien limité avec l'unité familiale pendant l'enfance; relations avec la figure parentale négatives pendant l'enfance; victime de violence pendant l'enfance; témoin de violence familiale pendant l'enfance et consommation d'alcool à un jeune âge; consommation de drogues à un jeune âge et criminalité de membres de la famille pendant l'enfance.

### **Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT)**

Le QIT est un outil autonome que remplissent à l'admission tous les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale. L'outil QIT comprend 211 énoncés qui permettent d'évaluer et de fournir des informations relatives à la nature et à l'importance de la toxicomanie des délinquants ainsi qu'aux liens entre la toxicomanie et les autres domaines des besoins liés aux facteurs criminogènes. On a cerné dans le QIT six éléments qui reflètent des facteurs relatifs aux ENE, à savoir : le délinquant a été placé en famille d'accueil; les parents ou le fournisseur de soins primaires avaient un problème de toxicomanie; le père ou la figure paternelle avait un problème d'alcoolisme; le père ou la figure paternelle avait un problème de toxicomanie; la mère du délinquant consommait de l'alcool pendant qu'elle était enceinte du délinquant et la mère du

délinquant consommait de la drogue pendant qu'elle était enceinte du délinquant.

### **Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes (QITF)**

Le QITF est un outil autonome que remplissent à l'admission toutes les délinquantes sous responsabilité fédérale. Le QITF évalue la toxicomanie et permet de recueillir des informations propres au genre sur les problèmes de toxicomanie, les relations et la grossesse. On a cerné dans le QITF trois éléments qui reflètent les facteurs relatifs aux ENE, à savoir : la délinquante a été placée en foyer d'accueil; la mère de la délinquante consommait de l'alcool pendant qu'elle était enceinte de la délinquante et la mère de la délinquante consommait de la drogue pendant qu'elle était enceinte de la délinquante.

### **Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC)**

L'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC) est un outil d'évaluation du risque structuré et professionnel qui est fourni aux délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale. L'ERVC comprend douze facteurs regroupés en cinq domaines d'information (antécédents criminels, adaptation psychosociale, antécédents de violence conjugale, infraction à l'origine de la peine (violence conjugale) et considérations). On a cerné dans l'ERVC un élément lié à une ENE, à savoir avoir été victime ou témoin de violence familiale à l'enfance ou à l'adolescence.

## **Annexe C : Données démographiques et détermination des peines**

### **Âge à la mise en liberté**

Cette variable indique l'âge en années des délinquants au moment de leur mise en liberté.

### **A un être cher**

Cette variable a servi à placer les délinquants en deux groupes : 1) les délinquants mariés et en union de fait et 2) les délinquants célibataires, y compris ceux qui étaient divorcés, séparés, veufs et ceux dont l'état civil était inconnu.

### **Est titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent**

Cette variable est un indicateur relatif à l'emploi et à l'éducation dans l'IDAFD-R. Elle indique si le délinquant a obtenu un diplôme d'études secondaires ou un équivalent avant son incarcération.

### **Peine totale**

Cette variable indique la durée totale de la peine des délinquants, exprimée en années. Les peines des délinquants sont divisées en trois groupes : la peine d'une durée totale de trois ans ou moins; la peine d'une durée totale de plus de trois ans et la peine d'une durée indéterminée.

### **Type d'infraction**

Cette variable classe les types d'infractions à l'origine de la peine les plus graves comme infraction avec violence (homicide, agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait et autres infractions avec violence) ou sans violence (drogues, biens et autres infractions sans violence).

### **Évaluation des risques et des besoins**

#### **Facteurs de risque statiques**

Le niveau de risque des délinquants est évalué comme étant faible, moyen ou élevé, selon l'évaluation des facteurs relatifs à leurs antécédents criminels, à la gravité des infractions qu'ils ont commises et à leurs antécédents en matière d'infractions sexuelles. Les facteurs de risque statiques sont fixes, car ils sont historiques et ne peuvent pas changer pendant les programmes et les interventions (DC 705-6).

#### **Besoins liés aux facteurs dynamiques**

Les besoins liés aux facteurs dynamiques font référence aux besoins d'un délinquant à partir desquels on détermine le niveau d'intervention qu'il nécessite. Les besoins liés aux facteurs dynamiques ont traditionnellement été associés aux résultats correctionnels et l'on estime que la participation à des programmes permet de les modifier. Les besoins des

délinquants sont évalués comme étant faibles, modérés ou élevés selon une évaluation de ces besoins liés aux facteurs criminogènes (DC 705-6).

### **Type de mise en liberté**

Cette variable classe la mise en liberté des délinquants en deux catégories : 1) mise en liberté discrétionnaire (semi-liberté et libération conditionnelle totale; 2) mise en liberté non discrétionnaire (libération d'office).

## Annexe D : Mesures des résultats

### Toxicomanie

#### Gravité de la toxicomanie

La gravité de la toxicomanie a été mesurée à l'aide de l'indicateur global de gravité de la toxicomanie du QIT et du QITF. La gravité de la toxicomanie des délinquants a été évaluée comme étant : 1) importante ou grave; 2) nulle, faible ou modérée.

#### Utilisation de drogues injectables

L'utilisation de drogues injectables a été évaluée à l'aide du QIT et du QITF. Cette variable a permis de classer les délinquants dans l'un des deux groupes suivants : 1) le délinquant a indiqué utiliser des drogues injectables<sup>11</sup> et 2) le délinquant n'a pas indiqué utiliser des drogues injectables.

### Adaptation à l'établissement

#### Affiliation à un groupe menaçant la sécurité

On a évalué les délinquants pour savoir s'ils avaient déjà eu une désignation d'affiliation à un groupe menaçant la sécurité<sup>12</sup>. Un groupe menaçant la sécurité est défini comme étant une organisation, une association, un groupe ou un gang existant, officiel ou informel, comptant au moins trois membres (DC 568-3).

#### Accusations d'infraction disciplinaire

Les accusations d'infraction disciplinaire sont classées comme étant mineures ou graves. Seules les accusations ayant conduit à une condamnation ont été incluses.

*Accusations relatives à des infractions mineures.* Cette variable a permis de diviser les délinquants en deux groupes : 1) les délinquants ont fait l'objet d'une ou plusieurs accusations d'infractions disciplinaires mineures et 2) les délinquants n'ont fait l'objet d'aucune accusation d'infraction disciplinaire mineure.

*Accusations relatives à des infractions graves.* Cette variable a permis de diviser les délinquants en deux groupes : 1) les délinquants ont fait l'objet d'une ou plusieurs accusations d'infractions disciplinaires graves et 2) les délinquants n'ont fait l'objet d'aucune accusation

---

<sup>11</sup> Le délinquant pourrait avoir indiqué avoir utilisé des drogues injectables à n'importe quel moment de sa vie.

<sup>12</sup> La désignation de groupe menaçant la sécurité (GMS) a été évaluée au regard de toute peine figurant dans le dossier du délinquant.

d'infraction disciplinaire grave.

### **Incidents en établissement**

*Victime lors d'un incident.* On a pris en considération l'implication dans des incidents en établissement en tant que victime. Cette variable a permis de diviser les délinquants en deux groupes dichotomiques : 1) a été victime d'un ou de plusieurs incidents en établissement; 2) n'a été victime d'aucun incident en établissement. Les incidents classés comme des accidents ou des urgences médicales non attribuables à des comportements agressifs ont été exclus des analyses.

*Instigateur ou complice lors d'un incident.* Cette variable a permis de diviser les délinquants en deux groupes dichotomiques : 1) a été instigateur ou complice dans un ou plusieurs incidents en établissements; 2) n'a pas été instigateur ni complice d'incidents en établissement. Les incidents classés comme des accidents ou des urgences médicales non attribuables à des comportements agressifs ont été exclus des analyses.

### **Comportement d'automutilation**

On a évalué le comportement d'automutilation en examinant la sous-catégorie « comportement d'automutilation » des incidents en établissement. Cette variable a permis de diviser les délinquants en deux groupes : 1) un ou plusieurs incidents en établissement liés à un comportement d'automutilation; 2) aucun incident en établissement lié à un comportement d'automutilation.

### **Abandon d'un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale**

Les délinquants peuvent participer à plusieurs types de programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale pendant qu'ils purgent leur peine. Dans la présente étude, les programmes correctionnels ont été examinés selon qu'ils étaient incomplets (abandon) pour des raisons liées au délinquant (p. ex. suspension, retrait, programme non achevé). Il est important de noter que les délinquants peuvent participer à ces programmes en établissement ou dans la collectivité.

*Abandon des programmes d'intensité modérée ou élevée.* Les délinquants ont été classés comme ayant : 1) un ou plusieurs programmes d'intensité modérée ou élevée inachevés pour des raisons liées aux délinquants ou au 2) aucun programme inachevé pour des raisons liées aux délinquants.

*Abandon des programmes de maintien des acquis.* Les délinquants ont été classés

comme ayant : 1) un ou plusieurs programmes inachevés pour des raisons liées aux délinquants ou 2) aucun programme inachevé pour des raisons liées aux délinquants.

### **Récidive**

#### **Réincarcération (toutes raisons confondues)**

Examen des délinquants dont la mise en liberté a été révoquée avant l'expiration du mandat.

#### **Retour en détention en raison d'une infraction**

Examen des délinquants dont la mise en liberté a été révoquée à la suite d'une nouvelle infraction avant l'expiration du mandat.